

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

116^e année

1^{er} décembre

1984

No 48

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

116^e année
1^{er} décembre 1984
No 48

Sommaire

Avis divers	5344
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le	5346
Compagnies, Loi sur les	5313-5349
Compagnies étrangères, Loi sur les	5342
Curatelle publique, Loi sur la	5354
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les	5342
Inspecteur général des institutions financières	5356
Ministères, Avis concernant les	5356
Régie de l'assurance-maladie du Québec, Loi sur la	5382
Renseignements sur les compagnies, Loi concernant les	5343
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les	5389
Société d'habitation du Québec, Loi sur la	5389
Sociétés d'horticulture, Loi sur les	5389
Soumissions, Demandes de	5390
Syndicats professionnels, Loi sur les	5398
Vente(s) par licitation	5399
Ventes par shérif	5399
Ventes pour taxes, avis de publication	5413

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Pierre Lauzier
Service de la *Gazette officielle*
1283, boul. Charest ouest
Québec, G1N 2C9
Téléphone: (418) 643-5195

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Secteur des abonnements
C.P. 1005
Québec, G1K 7B5
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies (Partie I) — Loi sur les

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
1511-0554 CÈDRE FABRE INC.	1978 02 13	1984 11 12	du capital-actions

200

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2311-5322 2311-5322 QUÉBEC INC.	1984 11 12	Montréal
2311-5330 2311-5330 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Montréal
2311-5348 2311-5348 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Longueuil
2312-4175 2312-4175 QUÉBEC INC.	1984 11 07	Montréal
2312-4423 2312-4423 QUÉBEC INC.	1984 11 07	Montréal
2312-4738 2312-4738 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Québec
2312-4795 2312-4795 QUÉBEC INC.	1984 11 07	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-4829 2312-4829 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Laval
2312-4860 2312-4860 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Montréal
2312-4993 2312-4993 QUÉBEC INC.	1984 11 07	Québec
2312-5065 2312-5065 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Québec
2312-5073 2312-5073 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Montréal
2312-5115 2312-5115 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Québec
2312-5206 2312-5206 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Québec
2312-5222 2312-5222 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Québec
2312-5230 2312-5230 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Québec
2312-5248 2312-5248 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Québec
2312-5263 2312-5263 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Saint-François
2312-5339 2312-5339 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Québec
2312-5354 2312-5354 QUÉBEC INC.	1984 11 07	Chicoutimi
2312-5362 2312-5362 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Montréal
2312-5420 2312-5420 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Abitibi
2312-5438 2312-5438 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Abitibi
2312-5446 2312-5446 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Terrebonne
2312-5453 2312-5453 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Longueuil
2312-5495 2312-5495 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-5503 2312-5503 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Québec
2312-5511 2312-5511 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Québec
2312-5529 2312-5529 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Québec
2312-5552 2312-5552 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Arthabaska
2312-5560 2312-5560 QUÉBEC INC.	1984 11 08	Arthabaska
2312-5586 2312-5586 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Joliette
2312-5628 2312-5628 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Québec
2312-5636 2312-5636 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Chicoutimi
2312-5644 2312-5644 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Beauce
2312-5685 2312-5685 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Québec
2312-5693 2312-5693 QUÉBEC INC.	1984 11 12	Richelieu
2312-5719 2312-5719 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Saint-François
2312-5917 2312-5917 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Beauce
2312-5925 2312-5925 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Saint-François
2312-5933 2312-5933 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Saint-François
2312-5941 2312-5941 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Saint-François
2312-5958 2312-5958 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Saint-François
2312-6006 2312-6006 QUÉBEC INC.	1984 11 12	Laval
2312-6030 2312-6030 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-6048 2312-6048 QUÉBEC INC.	1984 11 09	Rimouski
2312-6485 2312-6485 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Montréal
2312-6527 2312-6527 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Québec
2312-6535 2312-6535 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Québec
2312-6667 2312-6667 QUÉBEC INC.	1984 11 13	Montréal
2312-5347 ACCOMMODATION 113 INC.	1984 11 07	Québec
2312-5891 AIR 2000 (GRANBY) INC.	1984 11 13	Saint-Hyacinthe
2312-6477 LES ALIMENTS INTERGRO INC. INTERGRO FOODS INC.	1984 11 13	Québec
2312-5255 ALIMENTS PIERREFONDS INC.	1984 11 09	Montréal
2312-4852 ALLIANCE PRINCESSE INC.	1984 11 07	Bedford
2312-6543 ANIVIDÉO INC.	1984 11 13	Montréal
2312-5669 LES APPAREILS MÉNAGERS J. M. BRISSON INC.	1984 11 09	Alma
2312-4688 APPARTEMENTS MARILI INC.	1984 11 12	Longueuil
2312-6089 LES ASSURANCES GÉRARD PELCHAT INC.	1984 11 13	Québec
2312-5198 AUBAINES FÉMININES (LA TUQUE) INC.	1984 11 08	Saint-Maurice
2312-4902 AUBERGE DES CAPS (CARLETON) INC.	1984 11 08	Bonaventure
2311-8755 AUTO CENTRE ORFORD INC.	1984 10 26	Saint-François
2312-5974 AUTOMOBILES MAESTRO INC.	1984 11 09	Québec
2312-4936 BILO-FORGE INC.	1984 11 06	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-5826 BIO-VÉGÉTAL INC.	1984 11 12	Longueuil
2312-5743 BOUCHERIE CLAUDE LANDRY INC.	1984 11 09	Terrebonne
2312-6402 BOUCHERIE LA MAISONNETTE INC.	1984 11 12	Québec
2312-6378 BOULANGERIE G. H. BLOUIN INC.	1984 11 09	Québec
2312-4837 BUANDERETTE SOREL INC.	1984 11 08	Richelieu
2312-4969 CARON T.A. ACIER LTÉE	1984 11 05	Longueuil
2312-5859 CARROSSIER GUY PLANTE INC.	1984 11 12	Longueuil
2312-5271 CENTRE CHAMPÊTRE DU RICHELIEU INC.	1984 11 08	Saint-Hyacinthe
2312-4928 CENTRE DE PEINTURE M.D.G. PARADIS INC.	1984 11 06	Longueuil
2312-4704 CENTRE D'OPTOMÉTRIE RIVE-SUD INC.	1984 11 13	Longueuil
2312-5396 CÉRAMIQUE GASCAR INC.	1984 11 07	Arthabaska
2312-4894 CLAUDE RICHARD AMUSEMENTS INC.	1984 11 08	Montréal
2312-5578 CLINIQUE DE PHYSIOTHÉRAPIE CHAMPLAIN INC.	1984 11 09	Montréal
2312-5297 CLINIQUE MÉDICALE ST-RÉDEMPTEUR INC.	1984 11 09	Rimouski
2312-5172 CONFECTION HAM NORD INC.	1984 11 08	Saint-François
2312-5750 LE CONFORT DE L'EST INC.	1984 11 09	Saint-François
2312-6097 CONSTRUCTION ALAIN BOUCHER INC.	1984 11 13	Québec
2312-5081 CONSTRUCTIONS YVON THIBAUT INC.	1984 11 08	Saint-François
2312-4878 LES CONSULTANTS TOXICAL INC.	1984 11 08	Chicoutimi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-5008 COSTEUR INC.	1984 11 07	Montréal
2312-5040 LES COUVERTURES B.P.R. INC.	1984 11 07	Longueuil
2312-4399 CRÉATIONS JÉMÔDE INC.	1984 11 07	Québec
2312-4191 C.A. DENTAIRE LTÉE	1984 11 07	Montréal
2312-5909 DÉPANNEUR JACQUES JENKINS INC.	1984 11 13	Québec
2312-4696 DIANE BRIE INC.	1984 11 12	Québec
2312-5834 ENERCO FIBRE INC.	1984 11 12	Québec
2311-5538 LES ENTREPRISES D. MORIN INC.	1984 10 19	
2312-6014 LES ENTREPRISES MARTIN BIZIER INC.	1984 11 09	Labelle
2312-5370 LES ENTREPRISES PELLETIER-FOUCHER INC.	1984 11 08	Longueuil
2312-5321 LES ENTREPRISES SOGEME INC.	1984 11 07	Terrebonne
2312-5024 ÉPICERIE RACHELLE INC.	1984 10 26	Chicoutimi
2312-5131 LES EXCAVATIONS ROGER PICHÉ INC.	1984 11 08	Chicoutimi
2312-6493 FERBLANTERIE S.K.V. (QUÉBEC) LTÉE	1984 11 13	Hull
2312-5180 LA FERME HAILLOT & ALLARD INC.	1984 11 07	Québec
2312-4746 LES FERMES PIERRE GARCEAU INC.	1984 11 13	Beauharnois
2312-5677 FIDUGESCO INC.	1984 11 09	Québec
2312-6808 LA FILATURE DE L'ISLE-VERTE (1984) LTÉE	1984 11 13	Kamouraska
2312-5289 FRANCE BROUILLARD INC.	1984 11 09	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-6071 F. ET G. BARD INC.	1984 11 08	Montréal
2312-5883 F. LAMBERT MEUBLES INC.	1984 11 13	Frontenac
2312-6501 GAGNON, PHILLIPS & ASSOCIÉS INC.	1984 11 13	Longueuil
2312-4662 GALERIE D'ART YVON DESGAGNÉS INC.	1984 11 12	Saguenay
2312-5479 GARAGE CAMILLE JACQUES INC.	1985 01 01	Frontenac
2312-4944 GARAGE MINVILLE & FILS INC.	1984 11 06	Montmagny
2312-4779 GARAGE R. LEVASSEUR INC.	1984 11 07	Montréal
2312-4183 GÉRARD BOLDUC COURTIER EN IMMEUBLES INC.	1984 11 07	Québec
2312-4670 GESCOBANC INC.	1984 11 12	Montréal
2312-5990 GESTION A. BOUCHARD INC.	1984 11 12	Québec
2312-5792 GESTION A.F.P. INC.	1984 11 09	Québec
2312-5610 GESTION FRANCES INC.	1984 11 09	Longueuil
2312-2641 GESTION JEAN-MARC PERRON INC.	1984 11 05	Iberville
2312-5768 GESTION LE - BER INC.	1984 11 09	Montréal
2312-4209 GESTION ROBERT RABY INC.	1984 11 07	Longueuil
2312-4977 GILLES R. PERRON INC.	1984 11 06	Laval
2312-4381 GINETTE MARCOUX COIFFURE ET ESTHÉTIQUE INC.	1984 11 06	Québec
2312-5164 LES IMMEUBLES B.B.L.M. INC.	1984 11 08	Québec
2312-5537 IMMEUBLES B.R.S.P. INC.	1984 11 08	Bedford

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-6428 LES IMMEUBLES T.N.D. INC.	1984 11 12	Longueuil
2312-5016 LES INVESTISSEMENTS MANU INC.	1984 11 07	Montréal
2312-6394 JACMIN TOYE INC.	1984 11 09	Iberville
2312-4811 JBPM COMMUNICATION DESIGN LTÉE	1984 11 08	Québec
2312-6519 J.L. RANCOURT & ASS. LTÉE	1984 11 13	Beauce
2312-4654 LISE-MARIE RACINE INC.	1984 11 12	Terrebonne
2312-5305 LUCIEN DUGUAY & FILS (1984) INC.	1984 11 07	Gaspé
2312-4753 MAJOR, DE MARBRE & CIE INC.	1984 11 13	Montréal
2312-4985 LES MANUFACTURIERS DE BIJOUX ST-JEAN INC.	1984 11 06	Montréal
2312-5776 MÉCANO MOBILE (BEAUCE) INC.	1984 11 09	Beauce
2312-5057 MENUISERIE VICTO INC.	1984 11 07	Arthabaska
2312-4647 MITSITECH INC.	1984 11 09	Montréal
2312-4167 PAUL COLBERT INC.	1984 11 07	Trois-Rivières
2312-6022 PERFORMANCE L.T. INC.	1984 11 13	Labelle
2312-4803 PERRON-PAGÉ INC.	1984 11 08	Montréal
2312-4845 LES PIÈCES DE TRACTEUR B.L. INC.	1984 11 07	Rimouski
2312-5867 LES PLACEMENTS CAROL SIMARD INC.	1984 11 12	Chicoutimi
2312-6386 PLACEMENTS DYNAMEX INC.	1984 11 09	Arthabaska
2312-5404 LES PLACEMENTS JEAN-PIERRE D'ARCY INC.	1984 11 08	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-5412 LES PLACEMENTS JOE HARDY INC.	1984 11 08	Québec
2312-6469 POMPAGE DE BÉTON LAURENTIEN (1984) INC.	1984 11 13	Terrebonne
2312-6063 LES PRODUITS DE SÉCURITÉ LABCO LTÉE	1984 11 13	Joliette
2312-4720 PROTECT-AUTO CHICOUTIMI INC.	1984 11 13	Chicoutimi
2312-5107 QUÉBEC PROGICIEL INC.	1984 11 08	Québec
2312-6451 QUÉBEC-BALNÉO INC.	1984 11 13	Arthabaska
2312-4787 QUINCAILLERIE SÉNÉCHAL INC.	1984 11 07	Longueuil
2312-4431 RÉAL MELANÇON & ASSOCIÉS INC.	1984 11 07	Terrebonne
2312-5602 RELATIONS DE TRAVAIL OPTIMAL LTÉE	1984 11 08	Longueuil
2312-5875 REMORQUAGE SUPRA INC.	1984 11 13	Montréal
2312-5594 RÉNOVATION 37 INC.	1984 11 08	Longueuil
2312-5313 ROGER ET SERGE BOUCHER LTÉE	1984 11 07	Montréal
2312-4639 R. ET R. ARMATURE INC.	1984 11 12	Trois-Rivières
2312-5461 SALAISSON BOUCHER INC.	1984 11 09	Terrebonne
2312-4159 SALON BELVEDÈRE INC.	1984 11 07	Montréal
2312-4407 SCIAGE 4-SAISONS INC.	1984 11 07	Bonaventure
2312-5842 SEPT ÎLES ÉLECTRONIQUE INC.	1984 11 12	Mingan
2312-5982 SERGE LEFEBVRE INC.	1984 11 12	Longueuil
2312-5149 SERVICES ADMINISTRATIFS JACQUES DESROCHERS S.A.D. INC.	1984 11 08	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2312-5156 SERVICES DE PERSONNEL ASR INC.	1984 11 08	Québec
2312-6444 SERVICES D'ENSEIGNES KENNEDY INC.	1984 11 13	Montréal
2312-5487 SERVICES MOBILES DE RADIATEURS G.D. INC.	1984 11 09	Montréal
2312-5545 SIRTAC INC.	1984 11 08	Québec
2312-4761 STATION DE SERVICE HÉLIE LTÉE	1984 11 06	Laval
2312-6410 STATION SERVICE CARREFOUR THERRIEN INC.	1984 11 12	Longueuil
2312-5099 STUDIO DE SANTÉ KIM INC.	1984 11 08	Laval
2312-6436 TECHSERVICES INC.	1984 11 12	Chicoutimi
2312-4951 LE TERMINUS DE LÉVIS INC.	1984 11 06	Montmagny
2312-5123 LE THÉÂTRE DES FANTAISIES LYRIQUES INC.	1984 11 08	Québec
2312-4886 TIOXIDE INC.	1984 11 07	Richelieu
2312-5651 TRANSPORT RÉAL OUELLET INC.	1984 11 09	Montréal
2312-6055 USINAGE DE PNEUS PONTBRIAND INC.	1984 11 12	Québec
2312-5818 VETEX INC.	1984 11 09	Chicoutimi
2312-4712 VIDÉO VOGUE INC.	1984 11 13	Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1230-9084 ALBANY BERGERON & FILS INC.	1966 08 19	1984 11 08	
1176-5104 ALBERT DUPUIS LTÉE	1964 01 30	1984 11 08	ALBERT A. DUPUIS LTÉE
1341-6268 ATELIER D'USINAGE DE RAWDON INC.	1973 10 17	1984 10 18	
1631-3579 AUTOMOBILES F. BOUTHILLIER INC.	1978 11 15	1984 11 12	
1469-0960 AUTOMOBILES ROGER PICHER INC. ...	1976 08 10	1984 11 09	LES PÉTROLES R.G.P. INC.
1155-4698 LES AUVENTS ST-LAURENT INC.	1969 08 19	1984 11 07	
1464-2045 A. PICARD & FILS INC.	1976 01 15	1984 11 07	
1227-3306 BERGAIR INC.	1972 01 24	1984 11 06	
1108-1767 CANADA DENTAL SUPPLY CO. LTD. ..	1961 04 24	1984 11 09	CANADA DENTAIRE INC. CANADA DENTAL INC.
1461-6544 CENTRE D'INFORMATIQUE MASKA INC.	1975 08 28	1984 11 12	
1159-1625 CHARBOIS INC.	1966 12 23	1984 11 08	
1183-0767 COGECO INC.	1957 07 24	1984 11 08	
1228-1093 COMPAGNIE DE TRANSPORT A & B INC.	1950 05 12	1984 11 06	
1356-3630 CONSTRUBEC LTÉE	1974 05 07	1984 11 12	
1206-3558 CONSTRUCTION ANDRÉ DROUIN INC.	1970 12 01	1984 11 07	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1266-1872 CORPORATION CONVERTISSEURS COLONIAL	1951 04 27	1984 11 09	
1263-2378 CORPORATION D'INVESTISSEMENT GLADSTONE	1959 02 27	1984 11 13	
1265-1675 CORPORATION D'INVESTISSEMENT HARWILL	1962 07 27	1984 11 13	
1623-6697 LES COUVERTURES ST-LÉONARD INC.	1978 02 21	1984 11 08	
1156-8110 DARBOURG INC.	1969 04 09	1984 11 06	
1285-2943 DESSINS DE STRUCTURES DE QUÉBEC INC.	1970 12 18	1984 11 08	
1118-3480 DÉVELOPPEMENT CONBEC LTÉE	1967 05 12	1984 11 13	
1371-6360 DONRAT INC.	1975 03 07	1984 11 09	LES JOINTS DOMINION (1984) LTÉE <i>DOMINION JOINTS (1984) LTD.</i>
1288-2742 LES ENTREPRISES A.M.J. INC.	1969 12 31	1984 11 08	
1637-5966 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES DOUVIL INC.	1979 07 12	1984 11 07	
1626-1398 LES ENTREPRISES J.A.Y.L. LTÉE	1978 05 04	1984 10 16	
1341-5328 LES ENTREPRISES PLATREX INC.	1973 09 14	1984 11 06	
1347-4267 LES ENTREPRISES Y.L. INC.	1972 04 10	1984 11 07	
1368-5102 ENTRETIEN GÉNÉRAL MIRABEL INC. .	1974 06 03	1984 11 12	
1501-6868 ÉPICERIE, DÉPANNEUR CHAMARD INC.	1976 01 09	1984 11 07	
1259-2739 F.H. MCKOUGH INC.	1955 05 13	1984 11 08	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1136-8339 GAGNON MAÇONNERIE INC.	1969 05 12	1984 11 08	
1347-8375 GARAGE GAMACHE & FRÈRES INC. ...	1972 07 03	1984 11 02	
1159-1070 GILBERT ET TURGEON, LTÉE	1953 12 12	1984 11 08	
1508-1060 LE GROUPE DESIGN ADD INC.	1977 10 28	1984 11 06	
1266-7838 IDEAL LAMP SHADE MFG. LTD.	1965 12 28	1984 11 06	ABAT-JOUR IDÉAL INC. IDEAL LAMP SHADE MFG. INC.
1220-2958 JEAN-GUY GENDRON SPORT INC.	1972 02 08	1984 11 09	
1368-4246 J.-P. VAILLANCOURT INC.	1974 05 27	1984 11 09	
1144-4999 KIMOTA CONSTRUCTION LTÉE	1963 03 21	1984 10 15	
1338-4318 MARC FATTER & ASSOCIÉS INC.	1972 06 12	1984 11 07	
1475-2752 MERCERIE YVES-ROGER INC.	1977 03 16	1984 11 09	
1275-5955 MIDDLE-EASTERN INVESTMENT CORPORATION	1964 07 16	1984 10 15	
1219-2043 MOTEL PICARDIE (DORION) INC.	1971 12 13	1984 11 12	AMUSEMENTS J.-C. FRIGON INC.
1362-7195 OVILA DUFOUR INC.	1975 04 03	1984 11 07	
1168-7381 PELLETIER AUTO ELECTRIC INC.	1969 01 13	1984 10 16	LES PLACEMENTS GILBERT PELLETIER INC.
1117-5866 PIZZAGALLI TERRAZZO TUILES & MARBRE INC.	1955 12 30	1984 11 08	
1271-0273 LES PLACEMENTS LAMPIN INC.	1966 01 18	1984 11 08	1271-0273 QUÉBEC INC.
1136-7554 PRODUITS KOOL-RAY LTÉE	1962 08 17	1984 11 09	
1237-8733 REMATECH - DIV. I.B.S. LTÉE	1970 07 15	1984 11 07	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1341-7951 RÉPARATION D'AUTOMOBILE BOUL. INDUSTRIEL INC.	1973 09 25	1984 11 07	
1269-8460 SERVICES DE PERFORATION K S R LTÉE	1968 07 31	1984 11 07	
1169-0419 SOUCY AUTOMOBILES INC.	1952 12 31	1984 11 07	BERNIER PONTIAC BUICK INC.
1230-4895 VOYAGES BEL-AIR INC.	1961 01 23	1984 11 06	
1466-0559 YVES J. MARTIN INC.	1976 04 08	1984 11 08	

200

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1856-3874 1856-3874 QUÉBEC INC.	1982 03 29	1984 11 13	de la dénomination sociale: LES RÔTISSERIES HIGHWAY INC.
1856-8329 1856-8329 QUÉBEC INC.	1982 04 08	1984 11 08	du capital-actions
1864-9111 1864-9111 QUÉBEC INC.	1982 12 21	1984 11 06	de la dénomination sociale: GESTION ROCH ROY LTÉE
2156-4224 2156-4224 QUÉBEC INC.	1983 06 03	1984 10 16	du district: Beauce
2158-2515 2158-2515 QUÉBEC INC.	1983 07 18	1984 11 09	1) de la dénomination sociale: AUDET & LAMARRE INC. 2) du district: Abitibi
2161-2999 2161-2999 QUÉBEC INC.	1983 10 18	1984 11 08	de la dénomination sociale: ANDRÉ POULIOT & FILS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2163-9521 2163-9521 QUÉBEC INC.	1983 12 19	1984 11 07	de la dénomination sociale: PARTITION LANNI INC.
2164-2269 2164-2269 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1984 11 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
2166-1673 2166-1673 QUÉBEC INC.	1984 02 13	1984 11 07	de la dénomination sociale: GESTION RAYMOND HAMEL INC.
2166-9072 2166-9072 QUÉBEC INC.	1984 02 29	1984 11 08	1) de la dénomination sociale: ENTREPRISES FORESTIÈRES MAISVAL INC. 2) du district: Abitibi
2166-9239 2166-9239 QUÉBEC INC.	1984 02 29	1984 11 06	de la dénomination sociale: LIBRAIRIE-TABAGIE ONVY (1984) LTÉE
2167-6192 2167-6192 QUÉBEC INC.	1984 04 06	1984 11 12	1) de la dénomination sociale: POLYPROJET INC. 2) du district: Laval
2168-6050 2168-6050 QUÉBEC INC.	1984 04 05	1984 11 08	de la dénomination sociale: EVABELLE INC.
2171-3540 2171-3540 QUÉBEC INC.	1984 06 07	1984 11 07	1) du district: Joliette 2) du capital-actions
2173-1831 2173-1831 QUÉBEC INC.	1984 07 31	1984 11 05	1) de la dénomination sociale: MOTEL LE BIVOUAC LTÉE 2) du district: Abitibi
2174-2721 2174-2721 QUÉBEC INC.	1984 08 31	1984 11 08	de la dénomination sociale: LES VOISINAGES ST-JOSEPH INC.
2310-7790 2310-7790 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1984 11 12	de la dénomination sociale: TRANSPORT ABITESK INC. du district: Abitibi
2310-7808 2310-7808 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1984 11 09	du district: Saint-François
2310-7956 2310-7956 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1984 11 12	du district: Terrebonne

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2310-8293 2310-8293 QUÉBEC INC.	1984 09 28	1984 10 16	de la dénomination sociale: SILENCIEUX L'ASSOMPTION INC.
2311-0943 2311-0943 QUÉBEC INC.	1984 10 12	1984 11 06	de la dénomination sociale: BOUTIQUE 8½ INC.
2311-7674 2311-7674 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1984 11 08	du district: Joliette
2311-7682 2311-7682 QUÉBEC INC.	1984 10 31	1984 11 08	du district: Longueuil
2312-2468 2312-2468 QUÉBEC INC.	1984 11 01	1984 11 09	de la dénomination sociale: PIÈCES D'AUTOS EXCEL INC.
2312-4290 2312-4290 QUÉBEC INC.	1984 11 05	1984 11 07	de la dénomination sociale: MY LADIE COSMÉTIQUE INC.
1188-3659 ABATTOIR OUELLET INC.	1967 08 01	1984 11 13	du capital-actions
2169-7594 L'AGENCE D'ASSURANCE LABEL, NOËL ET ASSOCIÉS INC.	1984 05 03	1984 11 06	de la dénomination sociale: L'AGENCE D'ASSURANCE DAVIAU, LABEL ET ASSOCIÉS INC.
2156-0578 ALIMENTATION JEAN-BAPTISTE DUCHESNEAU INC.	1983 05 27	1984 11 12	des dispositions
1480-9123 ALTA LIMITÉE	1975 11 14	1984 11 07	du capital-actions
2310-0126 LES APPARTEMENTS 80 DON BOSCO INC.	1984 09 13	1984 11 12	de la dénomination sociale: LES APPARTEMENTS DE LA RUE DES SEIGNEURS INC.
1860-2524 ATELIER MOUVEC LTÉE	1982 08 03	1984 11 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1467-2257 AUTO ÉCOLE UNIVERSELLE INC.	1976 05 18	1984 11 12	de la dénomination sociale: 1467-2257 QUÉBEC INC.
1464-2045 A. PICARD & FILS INC.	1976 01 15	1984 11 07	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2153-0472 BOIVIN, FAUCHER, DAVIAULT, CONSEILLERS EN ADMINISTRATION INC.	1983 03 22	1984 11 09	de la dénomination sociale: BOIVIN, PRIMEAU & ASSOCIÉS LTÉE
2173-4082 CONSTRUCTION LAFLÈCHE INC.	1984 09 01	1984 11 05	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 7
2153-4946 LES CONSULTANTS EN RELATIONS DU TRAVAIL BÉCHARD, MILETTE, TRÉPANIÉ INC.	1983 03 30	1984 11 07	de la dénomination sociale: CONSULTANTS EN RELATIONS DU TRAVAIL, MILETTE, TRÉPANIÉ INC.
1466-5871 DATAGRAM INC.	1976 06 06	1984 11 09	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 3 maximum 9
1261-8161 DIFFUSION DU MONT-ROYAL INC.	1971 08 11	1984 11 07	de la dénomination sociale: ENTREPRISES FIDION INC. FIDION ENTERPRISES INC.
1647-0197 DROUIN, PAINCHAUD, LONGCHAMPS ET ASSOCIÉS INC.	1980 08 08	1984 10 17	de la dénomination sociale: DPLA DROUIN PAINCHAUD LONGCHAMPS ET ASSOCIÉS INC.
1364-2202 ÉCOLE DE CONDUITE LACHINE INC. ...	1975 06 18	1984 11 08	de la dénomination sociale: ÉCOLE DE CONDUITE GROUPE UNIK INC.
1368-8338 LES ÉDITIONS LACOMBE INC.	1974 06 28	1984 11 07	de la dénomination sociale: ENTREPRISES BELCOMA INC. BELCOMA ENTERPRISES INC.
1862-0427 ÉLECTRICITÉ GUY MICHAUD INC.	1982 10 05	1984 11 09	des restrictions à l'activité
1509-0772 FERME RALINE INC.	1977 11 30	1984 11 06	du capital-actions
1844-0297 GESTION PHIG INC.	1981 03 05	1984 11 08	du capital-actions
2153-2270 G.R.S. INTERNATIONAL (1983) INC.	1983 03 24	1984 11 08	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1502-2700 LES IMPORTATIONS LA ROCHELLE INC.	1976 02 23	1984 10 10	de la dénomination sociale: LES VINS LA ROCHELLE INC.
1841-2809 IMPRIMERIE C.J.N. INC.	1980 12 03	1984 11 07	de la dénomination sociale: LES IMPRESSIONS TRIMOCOM INC.
1358-2051 INDUSTRIES P.H.L. INC.	1974 07 31	1984 11 07	du capital-actions
2170-9001 LES INVESTISSEMENTS ÉVRÉ INC.	1984 05 28	1984 11 05	du capital-actions
1285-1994 INVESTISSEMENTS STEMIC INC.	1963 04 10	1984 11 06	du capital-actions
1164-4804 JONQUIÈRE MARINE & SPORT LTÉE ...	1950 09 20	1984 11 07	du capital-actions
1269-7215 KELVIN INVESTMENT CORP.	1959 05 19	1984 11 06	1) de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS KELVIN INC. KELVIN INVESTMENT INC. 2) du capital-actions
2152-3568 LAFLECHE ET BOUDREAU INC.	1983 03 15	1984 11 08	de la dénomination sociale: PRO-VITRE INC.
1641-2223 MICHEL C. SAMSON INC.	1980 02 12	1984 11 08	1) de la dénomination sociale: SAMSON ET VINCENT INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
1361-8764 MONVALIER INC.	1975 02 18	1984 11 08	1) du capital-actions 2) des dispositions
2312-4290 MY LADIE COSMÉTIQUE INC.	1984 11 05	1984 11 13	de la dénomination sociale: MYLADIE ESTHÉTIQUE INC.
1368-7348 PAPIER CASCADES (CABANO) INC.	1974 06 21	1984 11 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1861-2226 PÂTISSERIE-CHARCUTERIE ST-JUSTIN INC.	1982 09 08	1984 11 06	de la dénomination sociale: PÂTISSERIE-CHARCUTERIE- BOULANGERIE ST-JUSTIN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1359-5095 PLACEMENTS KORIN INC.	1974 10 03	1984 11 08	du district: Trois-Rivières
1181-8614 PLACEMENTS UTILITAIRES INC.	1960 04 04	1984 11 06	du capital-actions
1178-8478 P.A. BONNEAU INC.	1962 08 01	1984 11 13	du capital-actions
1843-7210 P.A. LESSARD INC.	1981 02 27	1984 11 09	du capital-actions
1853-1095 REVEX INC.	1981 12 08	1984 11 09	du capital-actions
2165-3050 RONDEAU, DIONNE & ASSOCIÉS LTÉE	1984 01 30	1984 11 12	de la dénomination sociale: G.C. DIONNE & ASSOCIÉS INC.
1634-4244 SABLAGE PAR JET BEAULIEU INC.	1979 03 09	1984 11 09	du capital-actions
1863-5227 SOCIÉTÉ DE GESTION J. AUGER INC. ...	1982 11 29	1984 11 08	du capital-actions
2167-0823 SOCIÉTÉ PLANI-GESTION M A INC.	1984 03 06	1984 10 17	du district: Montréal
2158-4586 S.M.G. INC.	1983 07 20	1984 11 11	du capital-actions
1851-2699 TRANSPORT GASTON TREMBLAY INC.	1981 10 13	1984 11 08	de la dénomination sociale: AUTOMOBILE GAS-BEN INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

200

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2312-5966 ÉQUIPEMENT DE BUREAU JO- LIETTE INC.	ÉQUIPEMENT DE BUREAU JO- LIETTE INC. LOCATION A.J.L. INC.	1985 03 01	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2312-5388 PIANO HÉRITAGE INC. HERITAGE PIANO INC.	PIANO HÉRITAGE INC. ENTREPRISES MARGO ASHBY INC.	1984 11 07	Laval

200

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-1610 LES AÎNÉS POUR L'ESPÉRANCE	1984 11 07	224, chemin Remembrance, Rosemère
2311-1479 ASSOCIATION DE BADMINTON LA RELANCE INC.	1984 11 12	3418, Bourbonnière, Montréal
2310-4987 ASSOCIATION DE MOTO-TOURISME DE L'OUEST DE MONTRÉAL	1984 11 09	Montréal
2311-1321 ASSOCIATION DES ATHLÈTES D'ÉLITE DU QUÉBEC	1984 11 09	Montréal
2311-1305 ASSOCIATION DES POLICIERS DE VILLE ST-ANTOINE INC.	1984 11 07	999, 22 ^e Rue, Saint-Antoine
2311-1545 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC POISSON BLANC (SECTEUR NOTRE-DAME-DU- LAUS)	1984 11 07	Notre-Dame-du-Laus
2167-6549 ASSOCIATION DES SCIENTIFIQUES D'ORIGINE INDIENNE D'AMÉRIQUE DU NORD (CHAPITRE CANADIEN) ASSOCIATION OF SCIENTISTS OF INDIAN ORIGIN IN NORTH AMERICA (CANADIAN CHAPTER)	1984 11 07	Département de Nutrition, Univer- sité de Montréal, Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-1016 ASSOCIATION MOTO-TOURISME DE SEPT-ÎLES	1984 11 12	Sept-Îles
2311-1925 ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DU THÉÂTRE ÉTUDIANT AU COLLÈGE ANDRÉ GRASSET, A.P.T.E.C.A.G.	1984 11 12	1001, Crémazie est, Montréal
2311-1206 ASSOCIATION RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE DE MAYO	1984 11 12	Mayo
2173-3142 ASSOCIATION SPORTIVE DU CLUB DES BONS VOISINS INC.	1984 11 09	Saint-Hippolyte
2311-9043 LES ATELIERS DE DANSE MODERNE DE MONTRÉAL INC.	1984 11 07	372, rue Ste-Catherine ouest, bureau 324, Montréal
2311-1958 CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION DU CENTRE DE RECHERCHE LOUIS-CHARLES-SIMARD <i>CENTRE DE RECHERCHE LOUIS-CHARLES- SIMARD FUND RAISING CAMPAIGN</i>	1984 11 09	2065, rue Alexandre-de-Sève, bureau 4915, Montréal
2312-3375 LE CARNAVAL DE MOISIE INC.	1984 11 09	Moisie
2310-8939 LE CARREFOUR MUSICAL, L'ARQUEMUSE	1984 11 07	29 A, St-Stanislas, Québec
2311-1081 CENTRAIDE GATINEAU-LABELLE	1984 11 07	Mont-Laurier
2172-4992 LE CENTRE DES PETITS AMIS DE MANIWAKI INC.	1984 11 07	144, rue Principale sud, Maniwaki
2173-3878 CERCLE DES FERMIERES DE POINTE-AUX- OUTARDES	1984 11 12	Rue Labrie, Pointe-aux-Outardes
2311-1883 CERCLE D'OR ST-MARC DE ROSEMONT INC.	1984 11 12	6415, 1 ^{er} Avenue, Montréal
2311-4085 CHAMBRE DE COMMERCE D'INDUSTRIE ET DU TOURISME - RÉGION BAS ST-LAURENT INC.	1984 11 12	Matane
2312-3219 CHOEUR EN SOL INC.	1984 11 09	Sept-Îles
2311-1859 LE CHOEUR MELODIUM	1984 11 07	821, rue St-Germain, Saint-Laurent, Montréal.

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-7435 CLUB ATARI DE QUÉBEC	1984 11 09	5436, Desplatanes, Charlesbourg
2310-6792 CLUB CYCLISTE HISPABEC	1984 11 08	12422, boulevard Rivière des Prairies, Montréal
2311-4077 CLUB DE PLEIN AIR «KHARISHTEAU» INC.	1984 11 12	736, boulevard Perron, Carleton
2310-1215 CLUB D'ÂGE D'OR ST-DAVID-D'YAMASKA	1984 11 09	310, route 122, Saint-David-d'Yamaska
2311-4226 CLUB FIXIMAGE LA TUQUE INC.	1984 11 12	La Tuque
2310-1819 CLUB INFORMATIQUE VILLE DE PORT-CARTIER	1984 11 07	6, 13 ^e Rue, Port-Cartier
2310-6842 LE CLUB SOCIAL DES CADRES DE FERMONT INC.	1984 11 07	2, rue Severson, Fermont, Duplessis
2170-0513 CLUB SOCIAL LE BONHEUR	1984 11 09	552, rue Régina, Verdun
2311-4879 LE COMITÉ DE LOISIR STANHOPE INC.	1984 11 07	Stanhope
2311-4051 LE COMITÉ DES POMPIERS DE ST-CAMILLE DE RICHMOND	1984 11 12	Saint-Camille
2311-4234 COMITÉ JEUNESSE IBERVILLE	1984 11 12	5900, boulevard Cousineau, bureau 210, Saint-Hubert
2174-0584 LES CONDORS DE MONTRÉAL	1984 11 12	1121, Mistral, app. 117, Montréal
2311-9050 CORPORATION DES SANS EMPLOIS DU COMTÉ DE GASPÉ	1984 11 07	Cloridorme
2311-7229 LA CORPORATION DES SCOUTS ET DES GUIDES DES ÎLES DE BERTHIER INC.	1984 11 07	146, de l'École, Île Saint-Ignace, cté Berthier
2311-9142 ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE EMMANUEL	1984 11 07	100, St-Maurice, Noranda

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2311-4408 LES ÉLITES TENNISPORT INC.	1984 11 09	4280, boulevard Wilfrid Hamel, Ancienne-Lorette
2311-5215 L'ENSEMBLE VOCAL CLAUDE LÉTOURNEAU	1984 11 07	Montréal
2311-5157 ÉQUIPE CYCLISTE ALTUS	1984 11 07	850, 50e Avenue, Lachine
2312-3276 LES FAMILLES GAGNON - BELZILE 1635-1985	1984 11 09	1331, Mrg. Plessis, Québec
2312-3037 FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE CHIRO- QUÉBEC INC.	1984 11 12	628, Royale, Beauport
2311-1602 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER YOUVILLE	1984 11 07	531, rue Laviolette, Saint-Jérôme
2311-4192 LA FONDATION DU PÈRE AMBROISE	1984 11 12	1600, rue De Lorimier, Montréal
2311-1594 FONDATION EUGÈNE BLUTEAU INC.	1984 11 07	284, 13 ^e Rue, Québec
2174-0790 FONDATION POUR L'ÉLITE BAIERIVERAINE	1984 11 07	La Baie
2309-7777 LE FONDS QUÉBÉQUAD	1984 11 07	Communauté urbaine de Montréal
2312-3193 LE GEAI BLEU AMICAL INC.	1984 11 09	705, 8e Avenue, Saint-Antoine
2311-1248 LA GIRANDOLE DE HAVRE ST-PIERRE INC.	1984 11 12	Havre Saint-Pierre
2310-4763 LES JARDINS D'EAU DE LA MAURICIE	1984 11 07	Trois-Rivières
2312-3524 LES JEUNES LEADERS	1984 11 12	4252, des Roses, Charlesbourg
2310-6941 LAC ST-LOUIS PENTAGONE LTÉE LAC ST-LOUIS PENTAGONE LTD.	1984 11 07	5490, avenue Westminster, Côte Saint-Luc
2311-7484 LIGUE DE BALLON-BALAI SUR GLACE DU LAC ST-CHARLES	1984 11 07	Lac Saint-Charles

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2310-4052 LIGUE DE BASKETBALL EN CHAISE ROULANTE DE MONTREAL	1984 11 07	1775, Henri Bourassa est, bureau 207, Montréal
2172-9934 LIGUE DE HOCKEY LA CAPITALE INC.	1984 11 07	1729, rue Arthur, Ancienne-Lorette
2309-7918 LYRIQUES UNIS INC.	1984 11 07	7, rue André, Saint-Basile-le-Grand
2311-5082 LA MAISON D'ANIMATION L'APPROCHE	1984 11 07	Anjou
2310-6834 OPÉRATION TRAJET	1984 11 07	8655, boulevard Perras, Montréal
2311-1461 ORGANISATION DE VALLEYFIELD DES PERSONNES ATTEINTES DE CANCER	1984 11 12	Valleyfield
2311-7534 LA POPOTE ROULANTE D'AMOS INC.	1984 11 07	Amos
2172-9702 POPOTE ROULANTE D'AYLMER AYLMER MEALS ON WHEELS	1984 11 09	97, rue Notre-Dame, Aylmer
2310-6594 PROPULSION: REGROUPEMENT DE CHÔMEURS ET D'ASSISTÉS SOCIAUX	1984 11 09	Chapais
2312-3672 SCOOP JEUNESSE	1984 11 12	3765, rue St-Kevin, app. 19, Montréal
2312-3334 SOCIÉTÉ DE RECHERCHE EN PARAPSYCHOLOGIE ABITIBI INC.	1984 11 09	207, chemin Baie Carrières, Val d'Or
2310-6396 SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTS DE TECHNIQUE DE SANTÉ ANIMALE DE SHERBROOKE INC.	1984 11 07	475, rue Parc, Sherbrooke
2310-6503 SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU PONTIAC PONTIAC HISTORICAL SOCIETY	1984 11 09	458, rue Main, Shawville
2311-1768 LA SOCIÉTÉ JEUNE RELÈVE ST-ANDRÉ	1984 11 12	162, route Principale, Saint-André-de-Restigouche

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2312-3169 LA TROUPE-ATOUT	1984 11 07	Terrebonne
2312-3250 LES VOISINS DE ST-MARTIN	1984 11 09	Laval

200

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2150-3339 CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE L'OU- TAOUAIS MÉTROPOLITAIN	1983 01 18	1984 11 12	1) des objets 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: 9
2161-6263 CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'A- GRESSION À CARACTÈRES SEXUELS DE ROUYN	1983 11 25	1984 11 12	de la dénomination sociale: POINT D'APPUI (CENTRE D'AIDE ET DE PRÉVENTION DES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL DE ROUYN)
2169-6505 LA CITÉ DE SION INC.	1984 07 16	1984 11 12	des objets
1627-3609 CLUB DE SKI LE SILLON INC.	1978 06 09	1984 11 12	de la valeur des biens immobiliers
2153-1934 FONDATION LUC ARCHAMBAULT	1983 03 25	1984 11 12	des objets
1862-9378 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN DE QUÉBEC	1982 11 05	1984 11 12	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE RÉNOVATION MAILLOU

200

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les**Changement de dénomination sociale (Article 21)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1625-3429 CLUB AMICAL ÂGE D'OR KÉNOGAMI	CLUB AMICAL ÂGE D'OR JONQUIÈRE	1978 04 12
1632-6126 CLUB DE NATATION DE VERDUN	LES IDES DE VERDUN INC.	1979 01 03
1332-7176 CLUB DE NATATION JONQUIÈRE-KÉNOGAMI INC.	CLUB DE NATATION JONQUIÈRE INC.	1972 10 12
1234-3414 CLUB DE TIR AU PISTOLET ARVIDA INC.	CLUB DE TIR AU PISTOLET DE JONQUIÈRE INC.	1963 07 30
1167-2896 LA MAISON DU PRÉLART INC.	DÉCOR 1715 INC.	1966 06 01
1350-9369 LES PRODUCTIONS JACQUES PROULX LTÉE	PUBLICITÉ PROJAC INC.	1974 01 14
2168-7926 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU MANOIR EDMOND JOLY DE LOTBINIÈRE INC.	SOCIÉTÉ DU DOMAINE JOLY DE LOTBINIÈRE INC.	1984 05 16
1135-8983 WELDEN MOTORS LIMITED	MOTEURS WELDEN LTÉE WELDEN MOTORS LTD.	1954 06 21

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1367-1151 ADMINISTRATION ISCO LTÉE	1975 09 26	1984 12 08
1509-6480 AUTOBUS MICHEL INC.	1977 12 20	1984 12 08
1632-8619 BAILEY & ROSE LIMITÉE	1979 01 15	1984 12 08
1117-9702 BÉDARD ET BÉDARD INC.	1962 02 27	1984 12 08
1505-6781 BERJANIQUE INC.	1976 11 17	1984 12 08
1471-3481 BOUTIQUE AU PETIT CHATON, INC.	1976 11 08	1984 12 08
1340-6079 BOUTIQUE CHEZ ERNEST INC.	1973 10 03	1984 12 08
1501-2420 BRASSERIE DU CARREFOUR AHUNTSIC INC.	1975 12 03	1984 12 08
1857-0002 BUCLA INC.	1982 04 14	1984 12 08
1634-8609 CHAUSSELIER INC.	1979 03 27	1984 12 08
1130-9598 CHEZ CHO-LO CASSE-CROÛTE INC	1968 09 09	1984 12 08
1853-8132 CORPORATION DES MAÎTRES CARROSSIERS DU QUÉBEC INC.	1982 01 05	1984 12 08
1461-2931 CORPORATION D'INVESTISSEMENT MALLARD	1951 03 01	1984 12 08
1371-3441 ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ CREVIER & ALBINO INC.	1975 02 17	1984 12 08
1326-2753 ENTREPRISES EXCELSIOR ENTERPRISES INC.	1961 01 05	1984 12 08
1844-3051 ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA JEUNESSE QUÉBÉCOISE	1981 03 17	1984 12 08
1843-4373 FABRICATIONS DU MONDE INC.	1981 02 23	1984 12 08

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1845-2995 FONDEURS T.M. INC.	1981 04 13	1984 12 08
1162-1521 GARAGE HINSE LTÉE	1951 04 19	1984 12 08
1466-3850 GENEAU & COUSINEAU INC.	1976 04 20	1984 12 08
1168-1053 GERVAIS GAZ PROPANE INC.	1966 09 02	1984 12 08
1367-8180 GESTION GRIFFON LIMITÉE	1974 05 17	1984 12 08
1643-3120 GESTION MACLÉ INC.	1980 04 02	1984 12 08
1214-5355 HATRA LTÉE	1968 09 26	1984 12 08
1265-6914 H.W. HOLLINGER LTÉE	1957 11 14	1984 12 08
1285-8668 LES IMMEUBLES TELCA INC.	1959 06 22	1984 12 08
1240-7003 LES INVESTISSEMENTS BRAMLER INC.	1958 01 21	1984 12 08
1309-2754 LES JARDINIERS FORTIN ET FRÈRES LTÉE	1961 03 30	1984 12 08
1174-2988 JERRY MOTOR SALES LIMITED	1950 04 03	1984 12 08
1139-5738 LUCIEN A. FOISY INC.	1954 09 16	1984 12 08
1105-9110 MACHINES & ACCESSOIRES LEVINE (1976) LTÉE	1959 03 11	1984 12 08
1245-2686 MONTRÉAL-MATIN INC.	1936 01 27	1984 12 08
1358-9205 L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU LAC BOWKER INC.	1974 07 19	1984 12 08
1250-4999 OVIDE TAILLEFER INC.	1947 12 17	1984 12 08
1851-1444 PELLERIN AUTOS TRANSMISSIONS INC.	1981 10 06	1984 12 08
1509-7165 PLACEMENTS DEUFEL LTÉE	1978 01 24	1984 12 08

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1363-4613 PLACEMENTS J.D.L. INC.	1975 05 09	1984 12 08
1357-2961 LES PLACEMENTS K.J.J. INC.	1974 06 17	1984 12 08
1139-1257 LES PLACEMENTS SAINDON INC.	1949 10 20	1984 12 08
1119-1178 PRINTALL INC.	1962 08 15	1984 12 08
1463-2533 PRODUITS SANITAIRES VILLENEUVE INC.	1975 11 25	1984 12 08
1117-5072 P. HAMELIN LIMITÉE	1952 05 03	1984 12 08
1477-3394 LE RANCH ROBERT INC.	1977 05 06	1984 12 08
1158-1113 RESTAURANT LE CARREFOUR INC.	1968 06 07	1984 12 08
1855-7298 SERVICE SÉCURITÉ DE L'EST DU QUÉBEC INC.	1982 03 08	1984 12 08
1501-9110 SOULIERS TOPAZE INC.	1976 01 27	1984 12 08
1149-5231 TRANSPORT LARIVIÈRE LTÉE	1963 03 22	1984 12 08

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

200

Lettres patentes supplémentaires - Correction des (Article 12)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a autorisé la correction des lettres patentes supplémentaires émises à la date indiquée ci-dessous à la corporation suivante:

Dénomination sociale	Date des lettres patentes supplémentaires	Date de correction	Modification
1330-1510 LA FONDATION DU BOY'S FARM AND TRAINING SCHOOL	1984 10 04	1984 11 05	de la dénomination sociale en celle de: LA FONDATION DU BOYS' FARM AND TRAINING SCHOOL

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

200

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changements

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis des changements suivants:

Nom de la compagnie	Date des changements	Changements
1381-9131 ICE CAPADES, INC.	1984 08 24	du changement d'agent principal et son adresse Me Joseph R. Nuss, 1, Place Ville Marie, bureau 3333, Montréal. de la principale place d'affaires 1, Place Ville Marie, bureau 3333, Montréal.

200

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été amendées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MACKAY DE MAISONNEUVE	1981 12 30	1984 11 13	666, Sherbrooke ouest, local 1501, Montréal
Nouveau nom: SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE GOUIN	1984 03 03	1984 11 12	228, Woodstock, St-Lambert
Ancien nom: SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2163-9893 QUÉBEC INC.			35, rue Radisson, Sherbrooke

201

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE L'HÉRITAGE	1984 11 14	1345, rue de Callière Québec, QC

*Le protonotaire adjoint,
district d'Iberville,
ME SERGE HÉBERT*

201

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 2163-9893 QUÉBEC INC.	1984 11 12	35, rue Radisson, Sherbrooke
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE RAYMOR 1984	1984 11 09	10229, Bois-de-Boulogne, Montréal

*Le protonotaire adjoint de la Cour
supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU*

201

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les**Avis de reprise d'existence**

Le ministre des Finances donne avis qu'il a délivré un certificat de reprise d'existence à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
1327-0582 LUCAYA REALTY LTD.	1984 11 08	La dénomination sociale de la corporation est changée en celle de: LES IMMEUBLES LUCAYA LTÉE LUCAYA REALTY LTD.
1490-4783 LES VIKING INC.	1984 11 08	Aucune

*Le ministre des Finances,
JACQUES PARIZEAU*

200

Avis divers

Commission scolaire Val-Monts

Rachat d'obligations

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la commission scolaire Val-Monts rachètera, le premier février 1985, un montant de 7 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le premier février 1990 de son émission d'obligations originale de 258 000 \$ de l'ancienne commission scolaire de Saint-Dominique, datée du premier février 1970 et portant un taux d'intérêt de 9 1/2 % l'an, payable semi-annuellement les 1^{er} août et 1^{er} février de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$: M-214, M-219, M-223, M-224, M-232, M-256 et M-251.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du premier février 1985 et devront être présentées pour remboursement à la Banque Nationale du Canada, 1575, rue Girouard ouest, Saint-Hyacinthe, QC.

Le secrétaire général,
MARCEL TREMBLAY

Bureau administratif
2525, rue Crevier
Saint-Hyacinthe, QC
J2T 1T1
Tél.: 514-773-6041

38508

Succession Daniel Fortier

Avis est, par la présente, donné que Gilles Fortier, journalier, résidant au 119, rue Principale, Cookshire, a accepté, pour et au nom de son pupile Paul Fortier, la succession de Daniel Fortier en son vivant journalier et résidant au 65, rue du Parc, Cookshire. Gilles Fortier a été nommé tuteur à Paul Fortier aux termes d'une ordonnance de la Cour supérieure du district de Saint-François datée du 17 octobre 1984, sous le numéro 450-14-000330-843 des dossiers de ladite Cour et il a été autorisé à accepter, sous bénéfice d'inventaire, la succession dudit Daniel Fortier et que cette acceptation a été constatée par acte exécuté devant Roger Gosselin, notaire, le 30 octobre 1984, et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Compton, à Cookshire, sous le numéro 111933.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant ledit notaire et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après 2 mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Cookshire, le 5 novembre 1984

38484

Le procureur,
ROGER GOSSELIN, notaire

Succession Guy Fournier

Avis est, par les présentes, donné que Linda Fournier et Louise Fournier, respectivement enseignante et étudiante, demeurant et domiciliées toutes deux au 418, Cité-Jardin, Matane, en leur qualité de seules légataires universelles résiduelles de leur père Guy Fournier, suivant testament de ce dernier, passé le premier (1^{er}) décembre mil neuf cent quatre-vingt-un (1981) devant Noël Bonneville, notaire à Sainte-Anne-des-Monts, ont accepté sous bénéfice d'inventaire, la succession dudit Guy Fournier, de son vivant, homme d'affaires, demeurant à Sainte-Anne-des-Monts, décédé accidentellement le vingt-six (26) août mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), suivant acte à cet effet passé le vingt (20) août mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), devant Serge Bernier, notaire, pratiquant au 330, Bon-Pasteur, local 12, Matane et dont copies furent enregistrées à Sainte-Anne-des-Monts, le vingt et un (21) août mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), sous le numéro 53590 et à Matane, le vingt-deux (22) août mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), sous le numéro 117509.

Un inventaire des biens du défunt a été dressé devant Noël Bonneville, notaire, le vingt-huit (28) février mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), et peut être consulté à son bureau situé au 28, route du Parc, Sainte-Anne-des-Monts.

Après deux mois du présent avis, la procédure habituelle prévue à l'article 676 du Code civil du Bas Canada s'applique.

Matane, le 21 novembre 1984

38509

Le procureur,
SERGE BERNIER, notaire

Succession Guy Fournier

Avis est, par les présentes, donné que Ginette Fournier, surveillante en conciliation bancaire, demeurant et domiciliée à 418, Cité-Jardin, Matane, en sa qualité de légataire à titre particulier de son époux Guy Fournier, suivant testament de ce dernier, passé le premier (1^{er}) décembre mil neuf cent quatre-vingt-un (1981) devant

Noël Bonneville, notaire à Sainte-Anne-des-Monts, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, le leg particulier lui provenant de la succession dudit Guy Fournier, de son vivant, homme d'affaires, demeurant à Sainte-Anne-des-Monts, décédé accidentellement le vingt-six (26) août mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), suivant acte à cet effet passé, le vingt (20) août mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), devant Serge Bernier, notaire, pratiquant au 330, Bon-Pasteur, local 12, Matane, et dont copies furent enregistrées à Sainte-Anne-des-Monts, le vingt et un (21) août mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), sous le numéro 53591 et à Matane, le vingt-deux (22) août mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), sous le numéro 117510.

Un inventaire des biens du défunt a été dressé devant Noël Bonneville, notaire, le vingt-huit (28) février mil neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), et peut être consulté à son bureau situé au 28, route du Parc, Sainte-Anne-des-Monts.

Après deux mois du présent avis, la procédure habituelle prévue à l'article 676 du Code civil du Bas Canada s'applique.

Matane, le 21 novembre 1984

38510

Le procureur,
SERGE BERNIER, notaire

Succession Jean-Guy Gagnon

Avis est, par les présentes, donné que dame Pauline Draper, ménagère, demeurant au 1277½, rue Commerciale, Saint-Romuald, comté de Lévis, province de Québec, agissant en sa qualité de tutrice à son fils mineur, ALAIN GAGNON, aux termes d'un jugement de tutelle rendu par la Cour supérieure du district de Québec, le 5 septembre 1984, dossier numéro 200-14-000664-844 et enregistré à la division d'enregistrement de Dorchester, le 2 octobre 1984, sous le numéro 203837, et enregistré à la division d'enregistrement de Lévis, le 5 octobre 1984, sous le numéro 277795, héritier légal dans la proportion de un douzième (1/12) indivis de son père, Jean-Guy Gagnon, en son vivant, sans emploi, demeurant au 105, route rurale no 1, Sainte-Rose-de-Watford, comté de Dorchester, province de Québec, décédé à Saint-Louis-de-Gonzague, comté de Dorchester, province de Québec, le 24 janvier 1984, sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Jean-Guy Gagnon sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Hélène Lévesque, notaire, le 10 octobre 1984 et enregistré à la division d'enregistrement de Dorchester, le 15 octobre 1984, sous le numéro 203972.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Hélène Lévesque, notaire, le 24 octobre 1984, et peut

être consulté à ses bureaux au 105, rue de Brébeuf, Saint-Lambert, comté de Lévis, province de Québec.

Après deux (2) mois du présent avis, le bénéficiaire paiera les créanciers, à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Lambert-de-Lauzon, le 2 novembre 1984

38515

Le procureur,
HÉLÈNE LÉVESQUE, notaire

Succession Raymond Bélanger

Avis est, par les présentes, donné que M. Miville Rhains, technicien-chimiste, demeurant à Chicoutimi, rue Lindberg, no 1343, G7J 1A6, et M. Robert Bélanger, journaliste, demeurant à Chicoutimi, rue Constantin, no 236, G7G 3E4, M. Rhains ès qualités de tuteur à Jean-François Bélanger par jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi rendu le dix-huit octobre mil neuf cent quatre-vingt-quatre, dossier no 150-14-000129-845, M. Bélanger ès qualités de tuteur à Luc Bélanger par jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi rendu le dix-huit octobre mil neuf cent quatre-vingt-quatre, dossier no 150-14-000130-843, ont accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de M. Raymond Bélanger, en son vivant journaliste, demeurant à Chicoutimi, rue Albert, no 81, et décédé à Chicoutimi, le quatorze septembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre, sans laisser de testament.

Lesdits Miville Rhains et Robert Bélanger ont accepté la susdite succession comme tuteurs des héritiers légaux de M. Raymond Bélanger, le tout selon acte d'acceptation, sous bénéfice d'inventaire, reçu devant le notaire Jean Riverin, le sept novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre, no 4573 et enregistré à Chicoutimi, le 8 novembre 1984, sous le no 421766.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Jean Riverin, notaire, le sept novembre mil neuf cent quatre-vingt-quatre, sous le no 4574 de ses minutes, et peut être consulté à ses bureaux au 247, rue Racine est, Chicoutimi, G7H 5C2.

Après deux (2) mois du présent avis, les bénéficiaires paieront les créanciers à mesure qu'ils se présenteront selon la loi.

Chicoutimi, le 9 novembre 1984

38485

Le procureur,
JEAN RIVERIN, notaire

Ville d'Anjou*Rachat d'obligations*

Avis vous est, par les présentes, donné par le sous-signé, Maurice Létourneau, greffier de la ville d'Anjou, district de Montréal, qu'il a été procédé au tirage au sort de vingt-six (26) numéros d'obligations, émission du 1^{er} janvier 1967, échéant le 1^{er} janvier 1987 et portant intérêt au taux de 7 % l'an, en vue de leur rachat.

Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

— Coupures de 25 000 \$, dont le numéro commence par la lettre A:

002, 003, 004, 005, 007.

— Coupures de 1 000 \$, dont le numéro commence par la lettre M:

1451, 1456, 1457, 1479, 1496, 1512, 1518, 1577, 1578, 1582, 1584, 1589, 1603, 1608, 1620, 1629, 1638, 1640, 1648, 1649, 1654.

Veillez prendre avis que les obligations portant les numéros ci-haut mentionnés cesseront de porter intérêt le 1^{er} janvier 1985, et que la valeur en capital de ces obligations sera versée aux détenteurs de ces obligations par toute succursale de la Banque Nationale du Canada dans la province de Québec ou au bureau principal de ladite banque à Toronto, Ontario, sur remise desdites obligations, avec tous les coupons d'intérêts échéant après le 1^{er} janvier 1985 y attachés.

Ville d'Anjou, le 1^{er} décembre 1984

38516

Le greffier,
MAURICE LÉTOURNEAU

Ville de Saint-Eustache*Rachat d'obligations*

La ville de Saint-Eustache, comté de Deux-Montagnes, rachètera le 1^{er} janvier 1985 à même les obligations échéant à fonds d'amortissement 7½ % du 1^{er} janvier 1988 de son émission d'obligations de 272 000 \$ émises le 1^{er} janvier 1968, un montant de 2 500 \$.

Les numéros d'obligations ainsi rachetées par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 500 \$: Total: 500 \$

D-005

Dénominations de 1 000 \$:

M-108 et M-138 2 000 \$

2 500 \$

Les obligations ainsi rachetées cesseront de porter intérêt à compter du 1^{er} janvier 1985.

Saint-Eustache, le 16 novembre 1984

Le greffier,
CÉLINE GIRARD

Hôtel de ville
235, rue Saint-Eustache
Saint-Eustache
Comté de Deux-Montagnes, QC, J7R 2L8
Téléphone: 472-4440, code 514

38482

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

Chantale Lavoie

Prenez avis que Chantale Lavoie, domiciliée au 400, terrasse Newman, appartement 305, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Chantale Ladière.

LaSalle, le 12 novembre 1984

Les procureurs de la requérante,
38423-48-2 CHABOT, LAURIER, CÉRÉ & DAUPHIN

Christian Mouchbahani

Prenez avis que Christian Mouchbahani, domicilié au 6920, rue Thomas-Aubert, Cartierville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christian Mouchbahani Constance.

Montréal, le 30 octobre 1984

Les procureurs du requérant,
38325-47-2 DROUIN, PAPINEAU & ASSOCIÉS

Diane Lapointe

Prenez avis que Diane Lapointe, domiciliée au 2020, montée Monnette, appartement 308, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui

permettant de changer son nom en celui de Diane Larivière.

Laval, le 1^{er} novembre 1984

38424-48-2

Le procureur de la compagnie,
MICHEL VAILLANCOURT, *notaire*

Elyane Benamran Schwartz

Prenez avis que Elyane Benamram Schwartz, domiciliée au 5606, Castlewood, Côte-Saint-Luc, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Linda Benamran Schwartz.

Montréal, le 13 août 1984

38388-47-2

Le procureur de la compagnie,
JACQUES ST-LOUIS, *avocat*

François Marcoux

Prenez avis que François Marcoux, domicilié au 506, rue Outremont, Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Bryon.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Montréal, le 14 novembre 1984

38470-48-2

Le procureur du requérant,
LOUISE-MARIE LEMIEUX

Gertrude Boudreau

Prenez avis que Gertrude Boudreau, domiciliée au 8235, 4^e Avenue, Saint-François, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christiane Boudreau.

Laval, le 5 novembre 1984

38480-48-2

La requérante,
GERTRUDE BOUDREAU

Guy (Gui) Tremblay

Prenez avis que Guy (Gui) Tremblay, domicilié au 5887A, rue Saint-Denis, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Guillaume Tremblay.

Montréal, le 1^{er} novembre 1984

38471-48-2

Le procureur du requérant,
ME SYLVIE LAPORTE

Jean-Claude Stéphane Lavigne

Prenez avis que Jean-Claude Stéphane Lavigne, domicilié au 9133, 15^e Avenue, appartement 6, Saint-Michel, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Claude Stéphane Durocher.

Montréal-Nord, le 3 octobre 1984

38425-48-2

Les procureurs du requérant,
BOISCLAIR, KOZINA, DESY, SASSEVILLE
& LAFORTUNE

Joseph Benoit

Prenez avis que Joseph Benoit, domicilié au 3525, de la Rousselière, appartement 105, Pointe-aux-Trembles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Benoit Côté.

Repentigny, le 25 octobre 1984

38389-47-2

Le requérant,
JOSEPH BENOIT

Joseph Bernard

Prenez avis que Joseph Bernard, domicilié au 74, rue Verdun, Lévis, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Bernard Tremblay.

Lévis, le 19 novembre 1984

38493-48-2

Le procureur de la compagnie,
PIERRE RHÉAULT, *notaire*

Joseph Gaston Denis

Prenez avis que Joseph Gaston Denis, domicilié au 1859, rue Riddell, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Gaston Denis Fortin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Jonquière, le 24 octobre 1984

38390-47-2 *Les procureurs du requérant,*
ROY & DUROCHER, *avocats*

Joseph Guillaume Arsenault

Prenez avis que Joseph Guillaume Arsenault, domicilié au 210, route de la Rivière, Bonaventure, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Guillaume Willie Arsenault.

Bonaventure, le 31 octobre 1984

38426-48-2 *Le procureur du requérant,*
PAUL-ÉGIDE ARSENAULT, *notaire*

Joseph Jacques Raoul Bérubé

Prenez avis que Joseph Jacques Raoul Bérubé, domicilié à rue Sainte-Marie, quartier Saint-Éleuthère, Pohénégamook, district de Kamouraska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Jacques-Sarto Raoul Bérubé.

Rivière-du-Loup, le 1^{er} novembre 1984

38427-48-2 *Les procureurs du requérant,*
CHASSÉ, LAFOREST & ASSOCIÉS

Lyne Champagne

Prenez avis que Lyne Champagne, domiciliée au 890, boulevard Normandie, appartement 7, Saint-Jean-sur-Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lyne Gosselin.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 25 octobre 1984.

38326-47-2

Le procureur de la requérante,
PAUL B. GINGRAS

Marie Hortense

Prenez avis que Marie Hortense, domiciliée au 841, rue Notre-Dame, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Madeleine Grégoire.

Gatineau, le 13 novembre 1984

38494-48-2 *Les procureurs de la requérante,*
MES BABIN, DUPONT & FORTIN

Marie Ida Sylvie Prud'homme

Prenez avis que Marie Ida Sylvie Prud'homme, domiciliée au 215, rue Mutchmore, appartement 101, Hull, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Ida Sylvie Dupuis.

Hull, le 6 novembre 1984

38327-47-2 *Le procureur de la requérante,*
ME DENIS DUFOUR

Sylvain Lavoie

Prenez avis que Sylvain Lavoie, domicilié au 1151, 3^e Rue, La Baie, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvain Boulianne.

Sherbrooke, le 5 novembre 1984

38328-47-2 *Le procureur du requérant,*
SUZANNE LEBLANC, *notaire*

Sylvain Richard

Prenez avis que Sylvain Richard, domicilié au 11910, rue Grenet, appartement 302, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvain Migneault.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Laurent, le 6 novembre 1984

38481-48-2

Le procureur du requérant,
GILLES LEBEAU

Yvon Meunier

Prenez avis que Yvon Meunier, domicilié au 166, du Barry, appartement 11, Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yvon Roy.

Hull, le 16 août 1984

38428-48-2

Le requérant,
YVON MEUNIER

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

1842-7211 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «1842-7211 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1^{er} novembre 1984

38429 *Les procureurs de la compagnie,*
GODIN, RAYMOND, HUDON & CHAREST

ALIMENTATION JEANNINE & CHARLES BOUTIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALIMENTATION JEANNINE & CHARLES BOUTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 16 novembre 1984

38448

La secrétaire,
JEANNINE BOUTIN

ALIMENTATION VALCOURT INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALIMENTATION VALCOURT INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 19 novembre 1984

38449

Le président,
ROLAND VALCOURT

ASSOCIATION DES CANOTIERS DE LA HAUTE GATINEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES CANOTIERS DE LA HAUTE GATINEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Maniwaki, le 16 novembre 1984

38475

Les procureurs de la compagnie,
MES THISDALE & VILLENEUVE

AMBULANCE BOUCHERVILLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AMBULANCE BOUCHERVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Hyacinthe, le 14 novembre 1984

38513

Le secrétaire,
BERNARD DELOBRE

ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE MANIWAKI, INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE MANIWAKI, INC.» demandera

à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Maniwaki, le 23 octobre 1984

38450

Les procureurs de la compagnie,
MES THISDALE & VILLENEUVE

**AUTO JIM INC.
JIM AUTO INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTO JIM INC.—JIM AUTO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lac-Mégantic, le 12 novembre 1984

38488

La secrétaire,
MARIELLE D. MACDONALD

**BOUTIQUE D'IMPORTATIONS ET
D'ACCESSOIRES DE MONTRÉAL LTÉE
BOUTIQUE ACCESSORIES IMPORTS OF
MONTRÉAL LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE D'IMPORTATIONS ET D'ACCESSOIRES DE MONTRÉAL LTÉE—BOUTIQUE ACCESSORIES IMPORTS OF MONTRÉAL LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 novembre 1984

38476

Les procureurs de la compagnie,
LAPOINTE, ROSENSTEIN

CHARLAND & LEDUC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHARLAND & LEDUC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Magog, le 12 novembre 1984

38431

Le procureur de la compagnie,
YVES GÉRIN, notaire

CHAUSSURES GEMA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHAUSSURES GEMA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 31 octobre 1984

38432

La secrétaire,
SIMONE DUBÉ

CHEZ MON TAILLEUR VICTORIANVILLE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CHEZ MON TAILLEUR VICTORIANVILLE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victorianville, le 13 novembre 1984

38486

Le procureur de la compagnie,
GILLES GAGNON, notaire

CLUB SOCIAL AMICAL DE LA PLAINE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB SOCIAL AMICAL DE LA PLAINE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Louis-de-Terrebonne, le 11 octobre 1984

38519

Les procureurs de la compagnie,
MES FORGET-MORIN & GABOURY

COMPAGNIE CONSUMERS METAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COMPAGNIE CONSUMERS METAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 novembre 1984

38520

Les procureurs de la compagnie,
GROSS, PINSKY

**CORPORATION IMMOBILIÈRE DU CENTRE
VILLE DE ST-JÉRÔME INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CORPORATION IMMOBILIÈRE DU CENTRE VILLE DE ST-JÉRÔME INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 13 novembre 1984

38489 *Les procureurs de la compagnie,*
ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR ET FORTIN

Québec, le 13 novembre 1984

38451 *Les procureurs de la compagnie,*
RIVARD, HICKSON

GARAGE COUTURE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE COUTURE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 19 novembre 1984

38490 *Le procureur de la compagnie,*
JEAN DIONNE, notaire

DÉCORATIONS L.L. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉCORATIONS L.L. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 novembre 1984

38477 *Le procureur de la compagnie,*
ROSAIRE CHARTRAND, notaire

GESTION ST-ONGE ET LAUZON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION ST-ONGE ET LAUZON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 22 octobre 1984

38452 *Le président,*
GÉRARD LAUZON

**ENTREPRISES ST-FRANÇOIS LTÉE
ST-FRANCIS ENTERPRISES LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENTREPRISES ST-FRANÇOIS LTÉE—ST-FRANCIS ENTERPRISES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 novembre 1984

38434 *La secrétaire,*
DANIELLE POULIN

GILBERT MONAST INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GILBERT MONAST INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 14 novembre 1984

38435 *Le procureur de la compagnie,*
JACQUES E. ROBERT, notaire

F.G. ROULEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «F.G. ROULEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

**RESTAURANT LES BAGUETTES D'OR
GOLDEN CHOPSTICKS RESTAURANT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT LES BAGUETTES D'OR—GOLDEN CHOPSTICKS RESTAURANT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 novembre 1984

38453

Les procureurs de la compagnie,
BOHÉMIER, DAME, LAMARCHE

HABITATIONS DU CASANIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HABITATIONS DU CASANIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 6 novembre 1984

38472

Le secrétaire,
PIETRO RECINE

**LA BOUTIQUE QUINTO INC.
THE QUINTO BOUTIQUE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BOUTIQUE QUINTO INC.—THE QUINTO BOUTIQUE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 novembre 1984

38430

Le procureur de la compagnie,
ISRAEL H. KAUFMAN

LES CUISINES LASSONDE LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CUISINES LASSONDE LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Farnham, le 21 septembre 1984

38521

Le secrétaire,
JEAN-CLAUDE LASSONDE

LES ENTREPRISES BOUVY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES BOUVY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rigaud, le 20 novembre 1984

38522

Le président,
JEAN EMMANUEL BOUVY

LES ENTREPRISES JAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES JAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Gaspé, le 5 novembre 1984

38454

Le procureur de la compagnie,
SUZANNE CÔTÉ

LES PLACEMENTS DU-BO INCORPORÉ

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS DU-BO INCORPORÉ» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Percé, le 12 novembre 1984

38455

Le secrétaire,
MARIO DUGUAY

LES PLACEMENTS LAURIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS LAURIER INC.» demandera à

l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Longueuil, le 12 novembre 1984

38514

Pour la compagnie,
ROGER CARBONNEAU

LIBRE SERVICE GROS-PIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LIBRE SERVICE GROS-PIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Boischatel, le 16 novembre 1984

38473

La présidente,
JOHANNE DESBIENS

MADAME MAISONNETTE DE QUÉBEC INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MADAME MAISONNETTE DE QUÉBEC INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bernières, le 13 novembre 1984

38436

Pour la compagnie,
ESTHER FOSTER

MARC-ANDRÉ COUTURE INVESTISSEMENTS INC

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MARC-ANDRÉ COUTURE INVESTISSEMENTS INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Anselme, le 14 novembre 1984

38437

Pour la compagnie,
MARC-ANDRÉ COUTURE

PLACEMENTS DES INSULAIRES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PLACEMENTS DES INSULAIRES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Châteauguay, le 26 octobre 1984

38523

Pour la compagnie,
MICHEL CARBONNEAU

PRODIGRAIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PRODIGRAIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-Rouge, le 20 novembre 1984

38524

Le président,
RICHARD MORIN

R. GAULIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «R. GAULIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Verdun, le 2 octobre 1984

38487

Le secrétaire,
SERGE GAULIN

RESTAURANT CAP MARTIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT CAP MARTIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

La Pocatière, le 16 novembre 1984

38478

Le procureur de la compagnie,
ROMÉO ROY, notaire

RESTAURANT RELAIS DEUX CENT DIX INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT RELAIS DEUX CENT DIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Foy, le 7 novembre 1984

38438

Le procureur de la compagnie,
BENOIT GROLEAU

TOMAR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TOMAR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 avril 1984

38456

Le procureur de la compagnie,
IRVING NARVEY

SERVICE DE PATATES VICTOR INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICE DE PATATES VICTOR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Émile, le 19 novembre 1984

38474

Pour la compagnie,
PIERRETTE GARNEAU

**TOURNOI DE HOCKEY BANTAM
ST-ANSELME-HONFLEUR INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TOURNOI DE HOCKEY BANTAM ST-ANSELME-HONFLEUR INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Anselme, le 19 novembre 1984

38525

La secrétaire-trésorière,
MARIETTE ROY

SOCIÉTÉ VOCART INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ VOCART INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sherbrooke, le 20 novembre 1984

38491

Le procureur de la compagnie,
LAURENT PELLETIER

ZILBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ZILBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 novembre 1984

38479

Le procureur de la compagnie,
MAURICE MARTEL, C.R.

SPORT MAURICIE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SPORT MAURICIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Tite, le 10 octobre 1984

38492

Le président,
MARCEL PRONOVOST

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Albéric Yargeau

Succession de Yargeau, Albéric, en son vivant du 1925, rue Goyette, appartement 4, Sherbrooke, décédé le 11 mai 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38439

Succession Gaston Roy

Succession de Roy, Gaston, en son vivant du 626, route 148, R.R. no 1, Grenville, décédé le 28 janvier 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38440

Succession Jacques Perron

Succession de Perron, Jacques, en son vivant du 2000, Gagnon, appartement 12, Sherbrooke, décédé le 28 septembre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38441

Succession Marc-André Pomerleau

Succession de Pomerleau, Marc-André, en son vivant du 153, Marquette, appartement 4, Sherbrooke, décédé le 1^{er} juillet 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38442

Succession Paul Vanier

Succession de Vanier, Paul, en son vivant du 310, rue Alice, Lac-Brière, Sainte-Sophie, décédé le 1^{er} juillet 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38443

Succession Paul-Bernard Murat

Succession de Murat, Paul-Bernard, en son vivant du 1600, Chagnon, appartement 8, Sherbrooke, décédé le 24 décembre 1983.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers

la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38444

Succession Roméo Thomassin

Succession de Thomassin, Roméo, de son vivant à l'Hôpital Saint-Augustin, Courville, décédé le 11 août 1984.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

38445

**Inspecteur général
des institutions financières**

Assurances — Loi sur les

**Advocate General, compagnie d'assurance du
Canada**

Délivrance de permis

Avis est donné, par les présentes, que « Advocate General, compagnie d'assurance du Canada » a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Garantie
- Responsabilité

L'assureur a été relevé de son obligation de fournir un cautionnement en vertu de l'article 230 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chap. A-32).

Le siège social de la compagnie est situé au 300-363, Broadway, Winnipeg, Manitoba, R3C 3N9, et son principal établissement d'affaires au Québec est situé au 410, rue Saint-Nicolas, Montréal, QC, H2Y 2R1.

Québec, le 16 novembre 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

200

**La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie
du comté de Rivière-du-Loup**

Modification de permis

Avis est donné, par les présentes, que le permis d'assureur de « La Société mutuelle d'assurance contre l'incendie du comté de Rivière-du-Loup » a été modifié et autorise désormais ladite société à pratiquer au Québec les catégories d'assurance suivantes:

- Automobile
- Biens
- Contre la grêle
- Responsabilité

Le siège social de la société est situé au 135, Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte, Rivière-du-Loup, QC, G0L 1K0.

Québec, le 16 novembre 1984

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

200

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Divers

Régie intermunicipale de la rivière Métabetchouan

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 468.11 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 580 du Code municipal, décrété, le 15 novembre 1984, la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale de la rivière Métabetchouan », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 30 octobre 1984, par la ville de Desbiens, la municipalité de Chambord et le village de

Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, autorisée par les Règlements numéros 185, 84-169 et 57-84, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 15 novembre 1984.

Conformément aux dispositions des articles 468.11 et 580, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 15 novembre 1984

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

205

Régie intermunicipale des loisirs de Daveluyville

Avis est donné que le ministre des Affaires municipales a, conformément à l'article 580 du Code municipal, décrété, le 15 novembre 1984, la constitution d'une régie intermunicipale appelée « Régie intermunicipale des loisirs de Daveluyville », laquelle a les fonctions, les pouvoirs et les obligations qui résultent de la loi et de l'entente signée, le 5 novembre 1984, par le village de Daveluyville et la paroisse de Sainte-Anne-du-Sault, autorisée par les Règlements numéros 283 et 41, telle qu'approuvée par le ministre des Affaires municipales, le 15 novembre 1984.

Conformément aux dispositions de l'article 580, le décret constituant la régie intermunicipale entre en vigueur le jour de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 15 novembre 1984

Le sous-ministre,
JACQUES O'BREADY

205

Énergie et Ressources

Arrêté ministériel

CONCERNANT la mise en vigueur du cadastre de certaines parties de territoire

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), il a été préparé, sous notre direction des plans de parties de territoire, comprenant les lots ou blocs énumérés dans la cédule A annexée et situés dans les divisions d'enregistrement concernées, avec les livres de renvoi relatifs à ces plans;

ATTENDU QUE les plans et les livres de renvoi de ces parties de territoire qui sont signés par nous sont dans les archives du Service du cadastre de notre ministère;

ATTENDU QU'une copie de ces plans et de ces livres de renvoi corrects a été déposée par nous aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées;

ATTENDU QUE maintenant il y a lieu d'annoncer selon les prescriptions de l'article 2169 du Code civil, le dépôt d'une copie de ces plans et livres de renvoi dans les divisions d'enregistrement concernées et, en même temps, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 y deviendront en vigueur, le tout relativement à ces parties de territoire;

EN CONSÉQUENCE, conformément aux articles 1 et 2 de la Loi sur le cadastre (L.R.Q., chap. C-1), ainsi qu'aux articles 2166 à 2176c inclusivement du Code civil, c'est-à-dire ceux constituant la section II de ce Code dont le titre est « Du plan et du livre de renvoi officiels et dispositions qui s'y rattachent », nous émettons cet arrêté:

a) pour annoncer le dépôt aux bureaux des divisions d'enregistrement concernées, d'une copie des plans et livres de renvoi corrects des parties de territoire, comprenant les lots ou les blocs énumérés dans la cédule A et situés dans les divisions d'enregistrement concernées;

b) pour fixer à la septième journée suivant la date de la publication du présent arrêté à la *Gazette officielle du Québec*, le jour auquel les dispositions de l'article 2168 deviendront en vigueur dans ces divisions d'enregistrement, relativement à ces parties de territoire;

c) pour rappeler que, dans les deux ans qui suivent cette date, l'enregistrement de tout droit réel, sur une entité cadastrale désignée sur ces plans et livres de renvoi, doit être renouvelé par l'enregistrement par dépôt, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les autres formalités prescrites dans l'article 2131 pour le renouvellement ordinaire de l'enregistrement des hypothèques;

d) pour informer qui de droit que, à défaut de tel renouvellement, les droits conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

Québec, le 13 novembre 1984

Le ministre de l'Énergie et des Ressources,
YVES L. DUHAIME
Cad. 84-10

Cédule A

Cadastre du canton de Reclus, comprenant le lot 15 du rang B, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Témiscamingue à Ville-Marie.

271644

Cadastre du canton de Sabourin, comprenant le lot 48 du rang A, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Rouyn-Noranda à Rouyn.

271231

Cadastre du canton de Newport, comprenant le bloc 12, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Gaspé à Percé.

269696

Cadastre de la paroisse de Saint-Étienne-de-Beaumont, comprenant le bloc 1, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Bellechasse à Saint-Raphaël.

267391

Cadastre du canton de Hébécourt, comprenant les blocs 5, 6 et 7, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement d'Abitibi à Amos.

261109

Cadastre du canton de Brest, comprenant les lots 126 et 127 du rang Est de la rivière Blanc-Sablon, dont copie du plan et du livre de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Sept-Îles à Sept-Îles.

265138

Cadastre de la paroisse de Pointe-Claire, comprenant les blocs 64 à 67, 70 et 71, dont copie des plans et des livres de renvoi a été déposée au bureau d'enregistrement de Montréal à Montréal.

099084

098533

099739

099006

099839

204

Cadastres**Canton d'Ascot**

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 6-186 du rang XIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Remplacer: les lots 6-102 et 6-103 du rang XIII en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Cadastre: Ascot, canton d'
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Rock-Forest

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271573

204

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1614-118 à 1614-129 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: les lots 1614-17 à 1614-29 et une partie du lot 1614-30 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272032

204

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1616 et 1617 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 1118, 1119, 1121, 1122, 1125 et deux parties du lot 1120 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272103

204

Paroisse de Beauport

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 523-148 et 538-74 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Ajouter: les lots 560-123, 540-44 et 554-58 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: le lot 560-110 et une partie des lots 523-145, 538-73, 540-43 et 554-54 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Beauport, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Beauport

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271879

204

Canton de Brome

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1384-57 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 1384-42 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Cadastre: Brome, canton de
Division d'enregistrement: Brome
Municipalité: la ville de Lac-Brome

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271025

204

Paroisse de Cap-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 415-1-16-4-9 à 415-1-16-4-11 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Remplacer: les lots 415-1-16-4-5 et 415-1-16-4-6 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Cadastre: Cap-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: la ville de Cap-de-la-Madeleine

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270659

204

Canton de Chertsey

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 57 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: le lot 4-9 et une partie du lot 4 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Chertsey

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271478

204

Canton de Chertsey

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 58 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 3 et 4 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Cadastre: Chertsey, canton de
Division d'enregistrement: Montcalm
Municipalité: canton de Chertsey

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270723

204

Village de la Côte-de-la-Visitation

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 295 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: le lot 152-284-3 et une partie des lots 152-284 et 152 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Côte-de-la-Visitation, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600050

204

Village de la Côte-des-Neiges

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 215 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: les lots 68-430, 71-162 à 71-166, 71-170, une partie des lots 68 et 71 et la partie restante du lot 71-161 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Côte-des-Neiges, village de la
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099730

204

Village de Côte-Saint-Louis

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 397 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: le lot 7-935 et une partie du lot 7 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Côte-Saint-Louis, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099987

204

Ville de Drummondville (quartier Ouest)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 74 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Remplacer: le lot 63 et une partie du lot 62 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Cadastre: Drummondville, ville de (quartier Ouest)
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271810

204

Canton de Figury

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 42-9 à 42-11 du rang II en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: le lot 42-1 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Figury, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la paroisse de Saint-Marc-de-Figury

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271591

204

Canton de Fournière

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 616, 617 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: les lots 155 à 158 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Fournière, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la ville de Malartic

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271133

204

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 126-3-356 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: les lots 126-3-347, 126-3-348 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270374

204

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 299-94 rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Remplacer: les lots 299-51-15, 299-51-16, 299-51-26, 299-51-27 et une partie du lot 299-51 rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Grantham-Ouest
Québec, le 30 octobre 1984.

204

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269533

Canton de Grantham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 124-258 à 124-261 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: les lots 124-223 à 124-228 du rang II en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Grantham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: la ville de Drummondville
Québec, le 30 octobre 1984.

204

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271542

Canton de Hartwell

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 13-8 et 14A-5 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Hartwell, canton de
Division d'enregistrement: Papineau
Municipalité: Lac-Simon
Québec, le 31 octobre 1984.

204

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271308

Canton de Jonquière

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: une partie du lot 20-36 du rang IV en vertu des dispositions de l'article 2174*a* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Jonquière, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Jonquière
Québec, le 31 octobre 1984.

204

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
268132

Canton de La Motte

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 60-25 à 60-27 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: les lots 60-8 et 60-9 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: La Motte, canton de
Division d'enregistrement: Abitibi
Municipalité: la paroisse de Saint-Marc-de-Figuery
Québec, le 30 octobre 1984.

204

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271588

Paroisse de La Visitation-de-Champlain

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 311-4 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 311-1 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Cadastre: La Visitation-de-Champlain, paroisse de
Division d'enregistrement: Champlain
Municipalité: Champlain

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270852

204

Paroisse de Lachine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1235 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: le lot 979-41-2-12 et une partie des lots 979-41-2, 979-41, 979 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Lachine, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de LaSalle

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099928

204

Paroisse de Laprairie-de-la-Madeleine

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 719-3 à 719-6, 720-120 à 720-145 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 719-1, 720-34-2, 720-35-1, 720-27, 720-34, 720-35 et la partie restante du lot 720-27-3 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Laprairie-de-la-Madeleine, paroisse de
Division d'enregistrement: Laprairie
Municipalité: la ville de La Prairie

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269213

204

Village de Larochelle

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 86 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: les lots 5-11, 5-17, 5-18-1, 5-26 et une partie des lots 5-1, 5-18, 5-25 et 5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Larochelle, village de
Division d'enregistrement: Nicolet no 2
Municipalité: la ville de Bécancour

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266368

204

Canton de Mékinac

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 57-1', 57-4 à 57-16, 57-18 à 57-25, 57-27 à 57-30, 57-33 à 57-42 et une partie du lot 57-31 du rang III en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Cadastre: Mékinac, canton de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: Boucher

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270086

204

Mirabel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 16-185 et 16-186 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: le lot 16-161 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Mirabel
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600203

204

Village de Mont-Laurier

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1874 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: les lots 1709 à 1712 et une partie des lots 1718, 1723, 1724 et 1733A en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Mont-Laurier, village de
Division d'enregistrement: Labelle
Municipalité: la ville de Mont-Laurier

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270256

204

Cité de Montréal (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 199 et 200 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: le lot 149 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600150

204

Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2288 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: les lots 1644-1, 1645-3 et une partie des lots 1644 et 1645 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Antoine)
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600186

204

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1322 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 1282, 1282-1, 1282-2, 1282-101 à 1282-103, 1282-201 à 1282-203, 1282-301 à 1282-303 une partie des lots 530-4, 530-5 et deux parties du lot 530 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 600312

204

Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1321 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: le lot 1194-32 et une partie du lot 1194 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Jacques)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 600113

204

Cité de Montréal (quartier Saint-Laurent)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 890 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 133 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Montréal, cité de (quartier Saint-Laurent)
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 099732

204

Municipalité de la paroisse de Montréal

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 112-400 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Remplacer: le lot 112-183 et une partie du lot 112-185 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Cadastre: Montréal, municipalité de la paroisse de
 Division d'enregistrement: Montréal
 Municipalité: la cité de Côte-Saint-Luc

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 600136

204

Paroisse de Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 109-295 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 octobre 1984

Remplacer: le lot 109-10-1, une partie des lots 109-10 et 109-10-2 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 octobre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-L'Assomption-de-Repentigny, paroisse de
 Division d'enregistrement: L'Assomption
 Municipalité: la ville de Repentigny

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
 BENOÎT GRIMARD, A.-G.
 099831

204

Paroisse de Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1625 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Remplacer: le lot 97-15 et une partie des lots 97, 97-11, 97-16 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Cadastre: Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, paroisse de Division d'enregistrement: Saint-Hyacinthe
Municipalité: la ville de Saint-Hyacinthe

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271813

204

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 905-171 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: le lot 905-157 et une partie du lot 905-156 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270684

204

Paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 921-106 et 921-107 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Remplacer: les lots 921-82-2-3, 921-83-1-2, 921-83-2 et 921-84-1 et une partie des lots 921-82-2, 921-82, 921-83-1 921-83, 921-84 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 septembre 1984

Cadastre: Notre-Dame-du-Mont-Carmel, paroisse de Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan-Sud

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270017

204

Paroisse de Pointe-aux-Trembles

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 233-93 et 233-94 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 233-59-4 à 233-59-6 et une partie du lot 233-59 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Pointe-aux-Trembles, paroisse de Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600141

204

Paroisse de Pointe-Claire

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 29A-300 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 octobre 1984

Remplacer: les lots 29A-48 et 29A-51 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 octobre 1984

Cadastre: Pointe-Claire, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Beaconsfield

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099981

204

Canton de Preston

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 18-10 du rang I en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Remplacer: le lot 18-8 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Cadastre: Preston, canton de
Division d'enregistrement: Papineau
Municipalité: Duhamel

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271448

204

Cité de Québec (quartier Saint-Pierre)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4666 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Remplacer: le lot 2030 et une partie du lot 2031 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Cadastre: Québec, cité de (quartier Saint-Pierre)
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271339

204

Village de Rigaud

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 110-100 et 110-101 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: les lots 110-15, 110-33 et 110-34 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Rigaud, village de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de Rigaud

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
098935

204

Paroisse de Saint-Alexis

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 91-301, 92-204 à 92-212, 92-215 à 92-220, 93-263, 93-264, 93-267 à 93-283 et 91-302 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 19 octobre 1984

Cadastre: Saint-Alexis, paroisse de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de La Baie

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
273056

204

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 768-114 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 768-83 et 768-84 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272124

204

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 293-175 à 293-182 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: les lots 293-105 à 293-114 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: la ville de Val-Bélair

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
272064

204

Paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1631 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 1272 et 1526 et deux parties du lot 1273 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, paroisse de

Division d'enregistrement: Québec

Municipalité: village de Saint-Émile

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271979

204

Paroisse de Saint-Antoine-Abbé

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 227 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 50, 51 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-Abbé, paroisse de

Division d'enregistrement: Châteauguay

Municipalité: Franklin

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
267353

204

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 158-287 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: les lots 158-204 à 158-219 et une partie du lot 158-203 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271466

204

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 106-247 et 106-248 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: les lots 106-185 et 106-186 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271465

204

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 54-105 et 54-106 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: les lots 54-75 et 54-76 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271464

204

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 527 à 543 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 221 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Greenfield-Park

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270528

204

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 57-265 à 57-270 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 57-79 à 57-82, 57-92, 57-93 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Longueuil

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
268975

204

Paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 544 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: les lots 258-15-A et une partie des lots 258-12-B, 258-13-A, 258-13-B, 258-14-A, 258-14-B, 308-2-A, 308-2-B, 308-3-A, 308-3-B, 308-4-A, 258-12, 258-13, 258-14, 258-15, 308-2, 308-3, 308-4, 258 et 308 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Saint-Antoine-de-Longueuil, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Saint-Lambert

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269453

204

Paroisse de Saint-Augustin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 565 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 441 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la paroisse de Saint-Augustin-de-Desmaures

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271670

204

Paroisse de Saint-Augustin

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 478 à 480 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Remplacer: le lot 4470-3 et une partie des lots 10, 12 à 14 et 470 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 25 octobre 1984

Cadastre: Saint-Augustin, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Mirabel

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600183

204

Paroisse de Saint-Boniface

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 102-33 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Remplacer: le lot 102-16 et la partie restante du lot 102-17 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Cadastre: Saint-Boniface, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: village de Saint-Boniface-de-Shawinigan

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270654

204

Paroisse de Sainte-Cécile-de-Milton

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 13J-51 du rang III du canton de Milton en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Remplacer: le lot 13J-25 et une partie du lot 13J-24 du rang III du canton de Milton en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Cécile-de-Milton, paroisse de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Sainte-Cécile-de-Milton

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

204 270456

Paroisse de Saint-Charles-Borromée

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: le lot 224-15 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Charles-Borromée, paroisse de
Division d'enregistrement: Joliette
Municipalité: la ville de Joliette

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

204 271627

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 277-205 à 277-207 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 277-127 à 277-129 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

204 600417

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 31-127 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 31-62 et 31-63 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099988

204

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 277-208 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 277-52 et 277-53 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099400

204

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 277-209 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 277-184 et 277-185 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099399

204

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 292-271 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: les lots 292-264 et 292-265 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600339

204

Paroisse de Saint-Eustache

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 38-332 à 38-342 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: les lots 38-127 à 38-134 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Saint-Eustache, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: la ville de Saint-Eustache

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600267

204

Paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 28-389 et 28-390 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Remplacer: les lots 28-384 et 28-378 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Famille-de-Boucherville, paroisse de
Division d'enregistrement: Chambly
Municipalité: la ville de Boucherville

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271485

204

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 192-73 à 192-74 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 192-43 et 192-45 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271835

204

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 47-266 et 47-267 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 47-94, 47-95 et 47-109-1 et une partie du lot 47-109 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271306

204

Paroisse de Sainte-Flore

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 42-482 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 42-250 et 42-260 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Flore, paroisse de
Division d'enregistrement: Shawinigan
Municipalité: la ville de Shawinigan

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271303

204

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 245-364 et 245-365 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 245-224 et 245-237 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Dollard-des-Ormeaux

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600035

204

Paroisse de Sainte-Geneviève

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 37-676 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: le lot 37-310 et une partie du lot 37-311 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Geneviève, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Pierrefonds

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600034

204

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 973-3 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 973-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la paroisse de La Plaine
Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600180

204

Paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 885-127 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: les lots 885-44 et 885-68 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Saint-Henri-de-Mascouche, paroisse de
Division d'enregistrement: L'Assomption
Municipalité: la ville de Mascouche

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099161

204

Paroisse de Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 157-94 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: le lot 157-12 et une partie des lots 157-17 et 157-18 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Saint-Ignace-du-Coteau-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: Coteau-du-Lac

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600277

204

Paroisse de Saint-Jean

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 453 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 90, 91, 92 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 18 octobre 1984

Cadastre: Saint-Jean, paroisse de
Division d'enregistrement: Saint-Jean
Municipalité: la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
266573

204

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 597 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: le lot 6-34 et une partie du lot 6 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600088

204

Village de Saint-Jean-Baptiste

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 596 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 12-4A, 12-4B, et 12 de ce cadastre et une partie des lots 1203-257, 1203-257A et 1203 du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Jacques) en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Jean-Baptiste, village de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
099792

204

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 17-120 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 17-117 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600226

204

Paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 207-452 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: le lot 207-9, 207-10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Jeanne-de-l'Île-Perrot, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la ville de l'Île-Perrot

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600263

204

Paroisse de Saint-Jérôme-de-Matane

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 670 et 671 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 71-3-21, 71-3-22, 71-6-1, 71-8-2, 78-54, 71-9-1-2, 71-10 à 71-14, 74-2, 78-9, 78-36, 78-38, 78-49, 78-55, 78-58, 78-60, deux parties du lot 71-3 et une partie des lots 71-6, 71-8, 71-9-1, 71-9, 71, 74 et 78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984.

Cadastre: Saint-Jérôme-de-Matane, paroisse de
Division d'enregistrement: Matane
Municipalité: la ville de Matane

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270710

204

Paroisse de Saint-Jérusalem

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 234-3, 234-4 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 234-1 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Saint-Jérusalem, paroisse de
Division d'enregistrement: Argenteuil
Municipalité: la ville de Lachute

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269742

204

Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 57-599 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 57-279 et 57-280 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Châteauguay

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271503

204

Paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauguay

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 141-424 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: le lot 141-178 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Saint-Joachim-de-Châteauguay, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Châteauguay

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271502

204

Paroisse de Saint-Joseph-des-Cèdres

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 212-55 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 212-49 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Saint-Joseph-des-Cèdres, paroisse de
Division d'enregistrement: Soulanges
Municipalité: la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600251

204

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 4-161 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 4-33 à 4-35 et 4-53 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Joseph-du-Lac, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Pointe-Calumet

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600078

204

Paroisse de Saint-Laurent

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 641-10 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: le lot 641-9, une partie du lot 641-3 et la partie restante du lot 641-3-93 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Saint-Laurent, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Montréal

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600218

204

Paroisse de Saint-Lazare

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 285-49 et 285-50 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Remplacer: les lots 285-19 et 285-20 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 17 octobre 1984

Cadastre: Saint-Lazare, paroisse de
Division d'enregistrement: Vaudreuil
Municipalité: la paroisse de Saint-Lazare

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600265

204

Paroisse de Saint-Malachie

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 62-110 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 62-70, 62-71, 62-80, 62-81 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Saint-Malachie, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: village d'Ormstown

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
268930

204

Paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 159-7 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 159-5 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 24 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Marie-de-Monnoir, paroisse de
Division d'enregistrement: Rouville
Municipalité: la ville de Marieville

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271512

204

Paroisse de Saint-Nicolas

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 448-131 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Ajouter: les lots 448-132 à 448-134, 448-139 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 448-98, 448-99 et une partie du lot 448-128 en vertu des dispositions de l'article 2174*b* du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Saint-Nicolas, paroisse de
Division d'enregistrement: Lévis
Municipalité: Bernières

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
267696

204

Paroisse de Sainte-Philomène

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 5-464 à 5-469, 8-216 à 8-220 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: les lots 5-189 à 5-193, 8-134 à 8-137 et la partie restante du lot 5-188 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Sainte-Philomène, paroisse de
Division d'enregistrement: Châteauguay
Municipalité: la ville de Mercier

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

204

271111

Paroisse de Saint-Placide

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 279 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 76 et 91 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 22 octobre 1984

Cadastre: Saint-Placide, paroisse de
Division d'enregistrement: Deux-Montagnes
Municipalité: village de Saint-Placide

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

204

600492

Paroisse de Saint-Raymond

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 42-18 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Ajouter: le lot 42-19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: les lots 42-15-1, 42-15-2, 42-17-1, 42-17-2, 42-17 et une partie du lot 42-15 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Saint-Raymond, paroisse de
Division d'enregistrement: Portneuf
Municipalité: la ville de Saint-Raymond

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

204

272117

Paroisse de Saint-Rémi

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 215-91 à 215-95, 215-110 à 215-118 en vertu des dispositions des articles 2175, 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Ajouter: le lot 215-87 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Remplacer: le lot 215-51 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Cadastre: Saint-Rémi, paroisse de
Division d'enregistrement: Napierville
Municipalité: la ville de Saint-Rémi

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.

204

270214

Paroisse de Saint-Sauveur

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 2568 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: les lots 2301-285 à 2301-287, 2301-288-B et 2301-329 ainsi qu'une partie des lots 2301, 2301-288 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Saint-Sauveur, paroisse de
Division d'enregistrement: Québec
Municipalité: la ville de Québec

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271063

204

Paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 1-23 et 1-24 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 octobre 1984

Remplacer: les lots 1-11-1, 1-11-2-1, 1-11-3-1, 1-13-12 et une partie des lots 1-11-2, 1-11-3, 1-11 et 1-13 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 16 octobre 1984

Cadastre: Saint-Stanislas-de-Kostka, paroisse de
Division d'enregistrement: Beauharnois
Municipalité: la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271232

204

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 883 à 895 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Remplacer: le lot 406-47, une partie des lots 404-315, 404, 406 et la partie restante du lot 406-78 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard
Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600184

204

Paroisse de Sault-au-Récollet

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 374-224 à 374-278, 374-281 à 374-283 en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 10 octobre 1984

Cadastre: Sault-au-Récollet, paroisse de
Division d'enregistrement: Montréal
Municipalité: la ville de Saint-Léonard

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
600414

204

Canton de Shefford

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 1398 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Remplacer: une partie des lots 457 et 459 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 9 octobre 1984

Cadastre: Shefford, canton de
Division d'enregistrement: Shefford
Municipalité: canton de Shefford

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271383

204

Ville de Sherbrooke (quartier Est)

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 729-713 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Remplacer: les lots 729-492, 729-493, 729-570, 729-571, 729-583, 729-584 et une partie des lots 729-491 et 729-494 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 27 septembre 1984

Cadastre: Sherbrooke, ville de (quartier Est)
Division d'enregistrement: Sherbrooke
Municipalité: la ville de Sherbrooke

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270569

204

Canton de Simpson

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 9-26 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Remplacer: une partie du lot 9-21 du rang I en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 12 octobre 1984

Cadastre: Simpson, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: cantons unis de Wendover et Simpson

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270867

204

Seigneurie de Terre-Ferme-de-Mingan

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 238 et 239 du village de Longue-Pointe en vertu des dispositions de l'article 2174b du

Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Remplacer: les lots 53-1, 53-2 et une partie des lots 54-1 et 54-2 du village de Longue-Pointe en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Terre-Ferme-de-Mingan, seigneurie de
Division d'enregistrement: Sept-Îles
Municipalité: Longue-Pointe

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
269123

204

Canton de Tremblay

Avis est par la présente donné que l'opération cadastrale suivante a été effectuée:

Annuler: les lots 9-36, 10-4, 10-6 à 10-8, 11-9 et 11-11 du rang I est en vertu des dispositions de l'article 2174a du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 15 octobre 1984

Cadastre: Tremblay, canton de
Division d'enregistrement: Chicoutimi
Municipalité: la ville de Chicoutimi

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270572

204

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 209-108 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Remplacer: le lot 209-4 et d'une partie du lot 209-5 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 11 octobre 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières

Québec, le 31 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270496

204

Paroisse de Trois-Rivières

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: les lots 162-1-123, 162-1-124, 166-26 et 166-27 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Remplacer: les lots 162-1-115-1 et 166-19-1, la partie restante des lots 162-1-115-2 et 166-19-2 et une partie des lots 162-1-115 et 166-19 en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 26 octobre 1984

Cadastre: Trois-Rivières, paroisse de
Division d'enregistrement: Trois-Rivières
Municipalité: la ville de Trois-Rivières-Ouest

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
270169

204

Canton de Wickham

Avis est par la présente donné que les opérations cadastrales suivantes ont été effectuées:

Ajouter: le lot 472-89 du rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Remplacer: les lots 472-17, 472-18 et une partie du lot 472-16 rang IX en vertu des dispositions de l'article 2174b du Code civil dont le dépôt a été fait au bureau d'enregistrement le 23 octobre 1984

Cadastre: Wickham, canton de
Division d'enregistrement: Drummond
Municipalité: Wickham

Québec, le 30 octobre 1984.

Pour le sous-ministre,
BENOÎT GRIMARD, A.-G.
271379

204

Industrie, Commerce et Tourisme

Heures d'affaires

Le Salon Des Passe-Temps Québec 84

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux présents au « Salon Des Passe-Temps Québec 84 » à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce les 29, 30 novembre, 1^{er} et 2 décembre 1984.

Québec, le 14 novembre 1984

*Le ministre de l'Industrie,
et du Commerce,*
RODRIGUE BIRON

202

Régie de l'assurance-maladie du Québec

Liste par région de noms et adresses d'affaires des professionnels de la santé qui entendent exercer leur profession en dehors des cadres du régime en qualité de professionnels désengagés ou de professionnels non participants ou qui ont cessé d'exercer leur activité en cette qualité, ainsi que la date à laquelle prend effet leur désengagement ou leur non-participation ou la cessation de celle-ci, publié conformément à l'article 7.01 des règlements concernant la Loi sur l'assurance-maladie, adoptés par arrêté en conseil no 27, en date du 6 janvier 1971.

Professionnels désengagés	Date effective du désengagement	Date effective de la fin du désengagement
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Bailey, Gaston, 414, Queen, Rawdon, QC, J0K 1S0	81 08 29	
D'Annunzio, Mario J., 75, Grignon, Saint-Eustache, QC, J7R 4K3	84 11 18	
Duchesne, Laurent, 75, boul. Dorchester ouest, app. 1017, Montréal, QC, H2Z 1A4	71 01 29	
Stephanou, Denis, 135, Sherbrooke est, app. 212, Montréal, QC, H2X 1C6	83 11 05	
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Bardari, Alphonse, 6027, av. de Lorimier, Montréal, QC, H2G 2P2	81 10 24	
Blanchard, Guy-A., 94, Henri-Bourassa est, Montréal, QC, H3L 1B5	84 04 23	
McGraw, Jean-Yves, 3011, av. Cédar, Montréal, QC, H3Y 1Y8	84 02 18	
Chirurgiens-dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Boivin, Marie, 5730, avenue Darlington, appartement 1, Montréal, QC, H3S 2H7	83 12 03	
Boyer, Guy, C.P. 6209, Succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	84 02 26	
Delaney, Cecil, 102, l'Espérance, Saint-Lambert, Chambly, QC, J4P 1X7	84 10 06	
Ptack, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC	77 12 09	
<i>Région de Québec</i>		
Lauzier, Candide, 146, rue Lafontaine, C.P. 455, Rivière-du-Loup, QC	75 06 11	
Professionnels non participants		
Médecins spécialistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Aronovitch, Michael, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	70 12 01	
Barker, Charles S., 203, avenue Ballantyne nord, Montréal-Ouest, QC, H2X 2C3	70 12 01	
Béard, Michel J., 1440, rue Ste-Catherine ouest, app. 914, Montréal, QC, H3G 1S5	75 06 06	
Boulanger, Jean-Baptiste, 3610, avenue Atwater, Montréal, QC, H3H 1Y6	71 04 16	
Brabander, Joachim, 1390, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1J9	70 12 01	
Butler, Albert A., 1538, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3G 1L5	70 12 01	
Caplan, Harvey, 1, Westmount Square, Westmount, QC, H3Z 2P9	83 10 18	
Carré, Antoine-Joseph, 1745, avenue Cédar, app. 1003, Montréal, QC, H3G 1A7	83 09 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
David, Paul, 2, terrasse Les Hautvilliers, Outremont, QC, H2V 4P1	70 12 01	
Dumais, Gaston, 12245, rue Grenet, app. 112, Montréal, QC, H4J 2J6	71 03 27	
Eakin, W.W., 2, carré Westmout, app. 804, Westmount, QC, H3Z 2S4	71 01 15	
Fullerton, C.W., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	70 12 01	
Gauthier, Louis-J., 5200, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1C9	82 12 22	
Gold, Michael M., 5785, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 105, Montréal, QC, H3S 1Y8	70 12 01	
Guérin, Marc, 646, avenue Davaar, Outremont, QC, H2V 3A9	80 08 30	
Harris, Robert W., 1414, Drummond, app. 1009, Montréal, QC, H3G 1W1	84 09 10	
Huard, Gilles, 5200, Bélanger est, Montréal, QC, H3T 1C9	77 12 09	
Korenberg, Lela C., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Langlois, Jean-Louis, 900, avenue Rockland, bureau 605, Outremont, QC, H2V 3A2	79 11 30	
Larivière, Paul, 3484, avenue Laval, Montréal, QC, H2X 3C8	70 12 01	
Macdonald, Allison D., 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 110, Montréal, QC, H3H 1V4	70 12 01	
Marc Farlane, Malcolm R., 1538, rue Sherbrooke ouest, app. 601, Montréal, QC, H3G 1L5	72 08 26	
Maguire, J. Gordon, 4485, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	71 02 13	
Marsolais, A., 80, avenue des Monts, St-Alphonse-de-Rodriguez, QC, H3Z 1A7	76 10 14	
Moll, Albert Edward, 3550, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 570, Montréal, QC, H3H 1V4	72 04 25	
Morin, Paul, 1280, Girouard, St-Hyacinthe, QC, J2S 2Z1	70 12 01	
Nadler, Norman, 4141, rue Sherbrooke ouest, app. 540, Westmount, QC, H3Z 1B8	70 12 01	
Naiman, James, 4330, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E1	72 03 01	
Scott, W. Clifford, 1260, avenue McGregor, app. 405, Montréal, QC, H3G 1B6	70 12 01	
Seney, Pierrette, 1297, avenue St-Viateur, Outremont, QC, H2V 1Z2	84 09 01	
Vineberg, Arthur, 4300, Maisonneuve ouest, Westmount, QC, H3Z 1K8	78 09 23	
Wood, David John, 4119, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1A7	74 05 17	
Médecins omnipraticiens		
<i>Région de Montréal</i>		
Fontaine, André, 1800, Dessaulles, St-Hyacinthe, QC, J2S 2T2	78 02 18	
Gordon, Lionel, 6235 A, avenue Lennox, Montréal, QC, H3S 2N6	72 01 15	
Joannette, Jean-Paul, 4930, avenue Mayfair, Montréal, QC, H4V 2E7	70 12 01	
Kwo, Chin, 4866, avenue Westmount, QC, H3Y 1Y1	82 06 27	
Laporte, Sylvain, 598, boul. Manseau, Joliette, QC, J6E 3E4	82 07 18	
Manouvrier, Frans, 5, St-Jacques, St-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 2E9	77 09 04	
Matteau, Philippe, 283, Grand-Boulevard, R.R. no 1, Saint-Bruno-de-Montarville, QC, J3V 4P6	84 06 13	
Mayman, Abe, ch. de la Côte-des-Neiges, app. 690, Montréal, QC, H3S 1Z4	70 12 17	
Perrigard, Gordon E., 1538, Sherbrooke ouest, app. 1008-1009, Montréal, QC, H3G 1L5	82 04 22	
Reid, Charles-D., 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2E6	83 12 31	
Robillard, Eugène, 5577, Woodbury, Montréal, QC, H3T 1S6	76 08 29	
Scott, Benjamin H., 5146, avenue Westbury, Montréal, QC, H3W 2W3	71 07 22	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Dentistes		
<i>Région de Montréal</i>		
Angelopoulos, Constantin, 2512, ch. Côte-Ste-Catherine, Montréal, QC, H3T 1B2	78 11 04	
Asselin, Charles, 3410, av. Benny, app. 2-A, Montréal, QC, H4B 2R8	74 08 17	
Asselin, Raymond, 45, rue St-Georges, St-Jean, QC, J3B 2S2	74 08 17	
Barbeau, Ginette, 2647, Allard, Montréal, QC, H4E 2L7	84 10 27	
Baril, Claude, 3703, av. Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Bartos, Josef, 3535, ch. Queen Mary, app. 318, Montréal, QC, H3V 1H8	79 03 08	
Beaulieu, Mario, 3333, ch. Queen Mary, app. 465, Montréal, QC, H3V 1A2	76 02 04	
Beaumier, Georges A., 489, av. Victoria, app. 440, St-Lambert (Chambly), QC, J4P 2J3	74 09 26	
Beauséjour, Guy, 3766, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3V 1A6	74 08 17	
Bégin, Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	83 09 23	
Beique Nadeau, Claude, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	79 03 04	
Bieniecki, Irena, 531, avenue Rockland, Outremont, QC, H2V 2Z4	72 09 02	
Bisaillon, Jean-Jacques, 3333, ch. Queen Mary, app. 450, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Boivin, Danielle, 7630, Centrale, LaSalle, QC, H8P 1K9	84 10 27	
Bossé, Lucien, 345, av. Dorval, app. 2, Dorval, QC, H9S 3H6	74 08 17	
Bourcier, René, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	74 08 17	
Boyles, Williams Howard, 1414, Drummond, app. 422, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 02	
Brault, Alain, 1435, boul. St-Martin ouest, app. 407, Chomedey, ville de Laval, QC, H7S 2C6	81 01 08	
Brien, Normand, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Brousseau, Michel, 3633, des Sources, app. 201, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2K4	76 12 03	
Burns, Frank Léonard, 1414, Drummond, app. 1022, Montréal, QC, H3H 1W1	71 02 12	
Buteau, Claude-Maryse, 2, Lalemand, Sorel, QC, J3P 2X3	78 11 04	
Caplan, Herbert, 3535, ch. Queen Mary, app. 315, Montréal, QC, H3V 1H8	73 01 11	
Charland, Guy, 3416, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z7	78 10 29	
Chaumont, Alain, 117, boul. Daniel-Johnson, Laval-des-Rapides, QC, H7V 2C6	81 09 30	
Chicoine, Claude, 4159, Bélanger, Montréal, QC, H1T 1A2	75 10 10	
Chicoine, Claude R., 1553, rue Viel, Montréal, QC, H3M 1G6	74 08 17	
Chouinard, Paul-René, 8001, Les Galeries-d'Anjou, app. 225, Anjou, QC, H1M 1W9	76 11 04	
Coen, Irving Isaac, 43, avenue Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2V8	74 06 21	
Cohen, Robert Harold, 5153, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2L2	74 08 17	
Coulombe, Roger, 4660, boul. St-Joseph, Lachine, QC, H8T 1R5	76 03 13	
Couture, Jean-Paul, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H9S 2A3	74 08 17	
De Grandmont, Madeleine, 5870, Sherbrooke est, Montréal, QC, H1N 1B5	74 08 17	
Demers, Jacques, 3703, Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	78 10 29	
Deniger, Albert, 433, boul. St-Joseph ouest, app. 11, Outremont, QC, H2V 2P3	78 11 04	
Dibai, Nasser, 1650, avenue Cédar, Montréal, QC, H3G 1A4	78 06 11	
Dorfman, Sheldon, 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	78 01 11	
Dorion, E.S., édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 12 02	
Dorion, Robert, édifice Sun Life, app. 710-D, Montréal, QC, H3B 3V6	78 05 17	
Dufresne, Roger, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	74 08 17	
Duquette, Pierre, 2900, Édouard-Montpetit, Montréal, QC, H3T 1J4	78 10 29	
Durand, Claude F., 3333, ch. Queen Mary, app. 430, Montréal, QC, H3V 1A2	78 10 29	
Duval, André, 3333, ch. Queen Mary, app. 440, Montréal, QC, H3V 1A2	78 05 06	
Eidinger, Martin, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 240, Montréal, QC, H3H 1V4	77 01 20	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Elo, James Thomas, 1414, Drummond, app. 909, Montréal, QC, H3G 1L1	71 02 16	
Fagan, Fredrick, 1538, Sherbrooke, Montréal, QC, H3G 1L5	78 10 29	
Faith, Robert W., 1538, Sherbrooke ouest, app. 605, Montréal, QC, H3G 1L5	74 08 17	
Fiset, Jacques, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Fisher, Ronald, 855, Brunet, St-Laurent, Montréal, QC, H4M 1Y4	82 01 13	
Flam, David J., 4495, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H3Z 1E7	74 08 17	
Forest, Denis, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Fortin, Jean-Marc, 300, boul. de la Concorde, Pont-Viau, ville de Laval, QC, J7G 2E6	74 08 17	
Franklin, Gérald, 4078, ch. Gage, Montréal, QC, H3Y 1R5	72 11 19	
Gagnon, Pierre, 415, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1J6	74 08 17	
Gagnon, Roger W., 1396, Ste-Catherine ouest, app. 316, Montréal, QC, H3G 1P9	78 10 29	
Galperin, Samuel, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 318, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 10 29	
Gauthier, Robert, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	78 05 20	
Go, Rosalinda, 1040, Atwater, Westmount, QC, H3Z 1X3	78 03 31	
Goldberg, Perry V., 4465, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1E7	78 11 22	
Gravel, André-R., 9501, av. Christophe-Colomb, Montréal, QC, H2M 2E3	78 10 29	
Greenblatt, Morton Moses, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 630, Montréal, QC, H3S 1Z4	82 10 02	
Griffiths, Victor Brian, 6600, route Trans-Canada, app. 802, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Harasymowycz, George J., 6565, boul. L'Assomption, Montréal, QC, H1T 2N2	80 10 15	
Harnott, James William, 1414, Drummond, app. 822, Montréal, QC, H3G 1W1	78 11 22	
Harvey, Robert F., 1650, av. Cédar, Denal Clinic, Montréal, QC, H3G 1A4	71 04 15	
Hélie, Pierre, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 10 29	
Hershenfield, Earl, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Israelovitch, Samuel, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 302, Montréal, QC, H3S 2T2	77 11 10	
Jahjah, Michel, 3535, ch. Queen Mary, app. 300, Montréal, QC, H3V 1H8	78 07 29	
Jenne, Ross E., 90, ch. Morgan, Baie-d'Urfé, QC, H9X 3A8	76 01 03	
Jones, Ronald G., 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 320, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 31	
Katz, Isaac, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 490, Montréal, QC,	78 11 22	
Kennedy, Duncan-J., 6717, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 1C4	74 08 17	
Kent, Léonard E., 4695, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1G2	71 04 07	
Kepron, Donald, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 310, Montréal, QC, H3H 1V4	79 02 25	
Kimura, Akira, 1538, Sherbrooke ouest, app. 907, Montréal, QC, H3G 1L5	74 05 31	
Kleinman, Ezra, 4415, boul. Notre-Dame ouest, app. 206, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 1T7	74 08 17	
Konigsberg, Sidney, 5885, ch. Côte-des-Neiges, app. 505, Montréal, QC, H3S 2T2	77 01 13	
Kopytov, Oleg S., 3535, ch. Queen Mary, app. 309, Montréal, QC, H3V 1H8	76 04 30	
Labelle, Hubert, 666, Sherbrooke ouest, 501, Montréal, QC, H3A 1E7	83 01 08	
Lachapelle, Louise, 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 600, Montréal, QC, H3T 1Y6	79 05 17	
Lafortune, Jean-Paul, 5704, rue Laurendeau, Montréal, QC, H4E 3W4	71 02 13	
Lafrenière, Jules, 2017, St-Hubert, Montréal, QC, H2L 3Z6	78 11 15	
Lajeunesse-Brousseau, Andrée, 454, boul. Beaconsfield, app. 4, Beaconsfield, QC, H9W 4B9	75 06 25	
Lajoie, J. Gaston, 5305, ch. Queen Mary, Montréal, QC, H3X 1T9	74 07 27	
Lalande, Jacques, 4770, de Salaberry, Montréal, QC, H4J 1H6	78 11 15	
Lamarche, Roger, 6119, avenue Monkland, Montréal, QC, H4A 1H5	74 01 13	
Lamothe-Mian, Ghislaine, 30, boul. St-Joseph est, app. 901, Montréal, QC, H2T 1G9	78 11 04	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Lapointe, Bernard, 4956, avenue Coolbrook, Montréal, QC, H3X 2K9	78 10 29	
Laporte, J.-Octave-Lucien, 8655, rue Foucher, app. 405, Montréal, QC, H2P 2C4	75 01 08	
L'Archevêque, J.-Adolphe, 4124, avenue Van Horne, Montréal, QC, H3S 1S1	78 10 29	
Larue, Charles-Arthur, 300, boul. Graham, app. 207, Mt-Royal, QC, H3P 2C8	74 06 21	
Le, Thi Kim-Mai, 6484, Sherbrooke ouest, app. 102, Montréal, QC, H4B 1N2	81 01 08	
Ledoux, R.-Robert, 3000, montée St-Hubert, St-Hubert (Chambly) QC, J3Y 4J1	81 01 10	
Lefrançois, Guy, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 01 04	
Légaré, Jean-Claude, 1851, Sherbrooke est, app. 702, Montréal, QC, H2K 4L5	79 05 25	
Legault, J. Victor, 5757, avenue Decelles, app. 336, Montréal, QC, H3S 2C3	73 12 01	
Lemay, Louis-Philippe, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 12 22	
Lépine, Louis, 3703, avenue Dupuis, Montréal, QC, H3T 1E5	74 08 17	
Lerner, Earl, 5, avenue Valois Bay, Pointe-Claire, QC, H9S 5H3	74 08 17	
L'Espérance, Jean C., 7700, St-Denis, Montréal, QC, H3R 2E8	78 10 29	
Levitt, Harvey Lawrence, 5757, avenue Decelles, app. 3, Montréal, QC, H3S 2C3	74 08 17	
Louttit, Ronald, 4470, Sherbrooke, Westmount, QC, H3Z 1E6	78 10 29	
Lussier, Raoul-Eugène, 55, avenue Church, app. 36, Verdun, QC, H4G 3E7	74 09 19	
Macfie, Robert A., 1117, Ste-Catherine ouest, Montréal, QC, H3B 1H9	78 11 15	
Maliska, Jean, 1440, Ste-Catherine ouest, app. 600, Montréal, QC, H3G 1R8	78 10 29	
Maranda, Laurent, 233, ch. Côte-Ste-Catherine, Outremont, QC, H2V 2B2	78 10 29	
Marchand, Jacques-P., 5836, Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1X3	78 10 29	
Masseredjian, Viken, 12089, avenue Marsan, Montréal, QC, H4J 1S9	78 11 05	
Masson, Jean-Pierre, 3710, Jarry est, Montréal, QC, H1Z 2C9	79 03 07	
Meloche, Paul-Ernest, 10160, Basile-Routhier, app. 1, Montréal, QC, H2C 2C4	78 10 29	
Mendel, Anita, 5200, Westburg, Montréal, QC, H3W 2W3	78 10 29	
Michaud, Françoise, 3333, ch. Reine-Marie, app. 420, Montréal, QC, H3V 1A2	77 04 03	
Michaud, Monique, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	77 05 12	
Miller, Louis, 4635, avenue Van Horne, app. 102, Montréal, QC, H3W 1H8	78 10 29	
Miller, Seymour S., 5025, Sherbrooke ouest, app. 230, Montréal, QC, H4A 1S9	74 08 17	
Miller, Stephen, 6600, route Trans-Canada, app. 803, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	74 08 17	
Moran, C.-Léo, 1509, Sherbrooke ouest, app. 3, Montréal, QC, H3G 1M1	79 10 03	
Moreau, Marie-Hélène, 615, avenue Bloomfield, app. 2, Outremont, QC, H2V 3S2	80 11 06	
Moscovitch, Michael S., 4141, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 12 14	
Munro, David John, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 400, Montréal, QC, H3H 1V4	73 12 07	
Muroff, Frédéric, 1414, Drummond, app. 1104, Montréal, QC, H3G 1W1	71 03 10	
Nadeau, J.-Roland, 3550, ch. Côte-des-Neiges, app. 350, Montréal, QC, H3H 1V4	74 08 17	
Normand, Paul, 415, Ste-Hélène, Longueuil, QC, J4K 3R4	78 10 29	
Olivier, Austen W., 1414, Drummond, app. 522, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Olivier, Howard T., 1414, Drummond, Montréal, QC, H3G 1W1	74 10 29	
Padveen, Jack Willie, 575, av. Decelles, app. 225, Montréal, QC, H3S 2C3	82 07 23	
Payette, Martin-J., 40, rue Prieur ouest, Montréal, QC, H3L 1P8	78 12 03	
Pelletier, Georges, 2150, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B8	75 02 10	
Pinchuk, Marvin, 4144, Sherbrooke ouest, app. 350, Westmount, QC, H3Z 1B8	77 11 18	
Poch, Lewis Neville, 1, carré Westmount, app. 346, Westmount, QC, H3Z 2P9	71 04 14	
Prosterman, Léonard, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 230, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 08 17	
Reich, Eric, 7005, ch. Kildare, app. 4, Côte-St-Luc, QC, H4W 1C1	74 08 17	
Remise, Claude, Faculté de chirurgie dentaire, C.P. 6128, succ. A, Montréal, QC, H3C 3J7	74 08 17	
Rennert, Michael D., 5165, ch. Queen Mary, app. 511, Montréal, QC, H3W 1X7	74 08 17	
Robichaud, H.-Médéric, Faculté de médecine dentaire, Université de Montréal, Montréal, QC, H3C 3J7	78 10 29	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
Robinson, Wilfrid R., 3410, avenue Benny, app. 1, Montréal, QC, H4B 2R8	74 01 17	
Rosen, Harry, 3545, ch. Côte-des-Neiges, app. 107, Montréal, QC, H3H 1V1	74 02 03	
Rouleau, François, 520, Cherrier, Montréal, QC, H2L 1H3	75 05 23	
Rouleau, Pierre, 300, carré St-Louis, Montréal, QC, H2X 1A6	78 11 22	
Samis, Philip L., place Ville-Marie, app. 107, Montréal, QC, H3B 1V1		
Sanders, William, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	78 10 29	
Shamy, Frank E., 1414, Drummond, app. 806, Montréal, QC, H3G 1W1	74 08 17	
Shevell, Melvyn, 6000, ch. Côte-des-Neiges, app. 200, Montréal, QC, H3S 1Z8	74 04 13	
Shore, Edward, 6600, route Trans-Canada, Pointe-Claire, QC, H9R 4S2	78 10 29	
Silbert, Richard, 5858, ch. Côte-des-Neiges, app. 606, Montréal, QC, H3S 1Z1	78 09 24	
Smaill, Stanton S., 1414, Drummond, app. 1124, Montréal, QC, H3G 1W1	74 05 26	
Solomon, David, 4141, Sherbrooke ouest, app. 450, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 11 22	
Solomon, N. Peter, 1255, rue University, Montréal, QC, H3B 3B4	78 10 29	
Stangel, Yvan, 3640, rue University, Montréal, QC, H3A 2B2	81 03 25	
Steinberg, Marvin H., 5800, boul. Cavendish, app. 303, Côte-St-Luc, QC, H4W 2T5	75 11 19	
Stutman, Martin, 4141, Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Stutman, Peter, 3535, ch. Queen Mary, app. 301, Montréal, QC, H3V 1A8	78 10 14	
Sylvestre, Viateur, 1699, Rachel est, Montréal, QC, H2J 2K6	78 05 20	
Taylor, Donald, 4495, Sherbrooke ouest, Westmount, QC	79 10 13	
Tellier, Yves, 3333, ch. Queen Mary, app. 490, Montréal, QC, H3V 1A2	78 11 01	
Tornow, R. Alexander, 3535, ch. Queen Mary, app. 36, Montréal, QC, H3V 1H8	80 06 21	
Turgeon, Jean, Fac. méd. dentaire, C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T0	77 03 05	
Turgeon, Pierre, 8500, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg, QC, G1G 5X1	84 10 27	
Turkewicz, Jack M., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	82 03 10	
Vachon, Claude, 1464, Crescent, Montréal, QC, H3G 2B6	74 08 17	
Vaillancourt, Alain, 729, Boisy, St-Lambert (Chambly), QC, J4R 1K1	78 11 04	
Valiquette, Jacques, 3746, ch. Côte-des-Neiges, Montréal, QC	79 01 05	
Van Becelaere J.R., 5450, ch. Côte-des-Neiges, app. 517, Montréal, QC	78 03 18	
Vennerie, Carlo, 1987, boul. Rosemont, Montréal, QC, H2G 1S9	83 12 28	
Vinet, Luc, 807, boul. St-Joseph est, Montréal, QC, H2J 1K5	74 05 03	
Wainberg, Allen, 5845, ch. Côte-des-Neiges, app. 300, Montréal, QC, H3S 1Z4	75 02 15	
Weinstock, Melvyn, 1650, avenue Cedar, bureau Dental, Montréal, QC, H3G 1A4	78 11 15	
Werbitt, Marvin, 4141, rue Sherbrooke ouest, Westmount, QC, H3Z 1B8	78 06 25	
Williams, Gordon, 2425, Lapinière, Brossard, QC, J4Z 2K9	79 01 04	
Yelle, Robert, 1760, Prieur est, Montréal, QC, H2C 1M6	83 12 28	
Yergeau, Jean G., C.P. 6209, succ. A, Montréal, QC, H3C 3T9	78 11 04	
Yoo, Bong Sung, 6955, boulevard Taschereau, Brossard, QC, J4Z 1A7	77 10 29	
Zilio, Daniel, 10335, J.-J.-Gagnier, Montréal, QC, H2B 3A1	84 10 27	
<i>Région de Québec</i>		
Beaulieu, Marcel, 3003, place Dompierre, app. 2, Ste-Foy, QC	78 01 04	
Bernard, Christian, Université Laval, QC, G1K 7P4	77 09 29	
Bernier, Louis, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	75 12 30	
Boucher, Marc, 1000, chemin Ste-Foy, app. 302, Québec, QC, G1S 1L6	71 01 31	
Cloutier, Gilles, 2835, ch. Gomin, Ste-Foy, QC, G1V 2K1	78 10 29	
Dion, Majella, 1575, ch. St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	
Fournier, André, Univ. Laval, Méd. dent., Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 12 20	
Gaucher, Hubert, École de médecine dentaire, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
Giguère, J.-C., 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	78 04 29	
Jean, Paul, 2395, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1T 1R5	79 03 08	
Massicotte, Gérard, 1575, chemin St-Louis, Sillery, QC, G1S 1G4	74 08 17	

Professionnels non participants	Date effective de la non-participation	Date effective de la fin de la non-participation
McGibbon, D.P., 990, avenue des Érables, app. 2, Québec, QC, G1R 2M7	74 06 09	
Proulx, Marcel, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	77 06 30	
Roy, Serge, École de médecine dentaire, Université Laval, QC	78 11 22	
Samson, Jacques, 914, des Érables, Québec, QC, G1R 2M5	78 10 29	
Simard, Amando, 1179, avenue des Érables, Québec, QC, G1R 2N4	74 05 26	
Tardif, Normand, 678, Le Cavalier, Ste-Foy, QC, G1K 7P4	78 04 29	
<i>Région du Nord-Ouest</i>		
Bellehumeur, Claude, 10, McQuaig est, Rouyn, QC, J9X 3B4	74 04 11	
<i>Région de l'Outaouais</i>		
Fortier, Robert-A., 22, St-Malo, Aylmer, QC, J9J 1J7	81 02 05	
Lafontaine, Jean-Guy, 28, Poitiers, Touraine, QC, J8T 4K3	76 07 21	
Légaré, Pierre-B., 209, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 1W2	80 01 04	
Marcil, André, 15, boul. Gamelin, Hull, QC, J8Y 6N5	79 12 28	
Proulx, Jacques, 214, boul. St-Joseph, Hull, QC, J8Y 3X4	71 05 05	
<i>Région du Saguenay</i>		
Bergeron, Yvon, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E2	74 08 17	
Laplante, Yves, 58, Racine ouest, Chicoutimi, QC, G7J 1E5	77 02 18	
Tremblay, Victor, 207, Racine est, app. 405, Chicoutimi, QC	79 01 09	
<i>Région de Trois-Rivières</i>		
Dontigny, Vincent, 1350, rue Royale, app. 803, Trois-Rivières, QC, G9A 4J4	74 08 17	
Perron, Jean-Pierre, 157, Désilets, Trois-Rivières, QC, G9A 3G3	81 07 20	
<i>Région des Cantons de l'Est</i>		
Boudreau, Gérard, 142, King est, Sherbrooke, QC, J1G 1A4	78 03 19	
Cassar, Jean, 2075, Vermont, Sherbrooke, QC, J1J 1G9	81 07 10	
Lemay, Jules E. Jr, 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC	74 08 17	
Masella, Roger P., 1855, boul. Portland, Sherbrooke, QC, J1J 3B7	77 09 04	
Pharmaciens		
<i>Région de Montréal</i>		
Francoeur, Jacques, 167, cr. Spring Grove, Outremont, QC, H2V 3J4	73 03 15	
Martineau, Jules, 2632, Jean-Talon est, Montréal, QC, H2A 1V3	81 06 13	
<i>Région de Québec</i>		
Bouchard, Joachim, 828, St-Édouard, C.P. 280, St-Urbain, QC, J0Z 4H0	80 07 05	

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES NICOLET-YAMASKA

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1984 10 15, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES NICOLET-YAMASKA ».

Modifiant les lettres patentes.

L'inspecteur général des institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2157-5691

sent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec

38469

Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Ville de Cowansville

Avis est donné que le Gouvernement du Québec a adopté, le 31 octobre 1984, le Décret numéro 2416-84 mettant fin au programme de rénovation urbaine de Cowansville dans les zones 1 et 2.

Cowansville, le 13 novembre 1984

38446

Le greffier,
DANIEL DESROCHES O.M.A.

Société d'habitation du Québec — Loi sur la

Office municipal d'habitation de la ville de Baie-Comeau

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de la ville de Baie-Comeau, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du 31 octobre 1984, modifiant les règles qui le régissent pour l'exercice de ses pouvoirs et la désignation de ses membres.

Société d'habitation du Québec

38468

Le secrétaire,
JEAN-LUC LESAGE, *notaire*

Sociétés d'horticulture — Loi sur les

La Société d'horticulture de la ville de Trois-Rivières

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les sociétés d'horticulture (L.R.Q., chap. S-27), une société d'horticulture, ayant pour objet d'encourager l'amélioration de l'horticulture, a été constituée sous le nom de la « Société d'horticulture de la ville de Trois-Rivières », ayant son siège social en la ville de Trois-Rivières.

La formation de la société est conforme aux articles 2 et 3 de la Loi sur les sociétés d'horticulture.

Québec, le 14 novembre 1984

203

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
FERDINAND OUELLET

Office municipal d'habitation de Magog

Avis est donné qu'en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (L.R.Q., chap. S-8), le lieutenant-gouverneur a délivré à l'Office municipal d'habitation de Magog, sous le grand sceau de la province, des lettres patentes supplémentaires, en date du 30 octobre 1984, modifiant les règles qui le régis-

Soumissions — Demandes de

Corporation municipale de Lyster (Lotbinière)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la corporation municipale de Lyster» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 695 000 \$ d'obligations de la corporation municipale de Lyster datées du 21 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 21 juillet et 21 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 17 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (télèx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 21 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 695 000 \$

Année	Capital
21 janvier 1986	106 000 \$
21 janvier 1987	118 000
21 janvier 1988	132 000
21 janvier 1989	147 000
21 janvier 1990	165 000
21 janvier 1991	27 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Sainte-Anastasia-de-Lyster ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La corporation municipale de Lyster s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 21

janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 695 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 17 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 17 décembre 1984 à 20 h, à la salle des Chevaliers de Colomb, 114, rue Isabelle, corporation municipale de Lyster, comté de Mégantic, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Corporation municipale de Lyster, comté de Lotbinière, le 19 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
DENISE FOURNIER

Salle des Chevaliers de Colomb
114, rue Isabelle
case postale 220
corporation municipale de Lyster
comté de Mégantic, QC, G0S 1V0
téléphone: 389-5787, code 819 38526

Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton (Johnson)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 419 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton datées du 14 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 juillet et 14 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 17 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 419 000 \$

Année	Capital
14 janvier 1986	59 000 \$
14 janvier 1987	67 000
14 janvier 1988	74 000
14 janvier 1989	83 000
14 janvier 1990	93 000
14 janvier 1990	43 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-François-Xavier-de-Brompton ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 214 — 390 400 \$ renouvellements d'emprunt; 251 — 28 600 \$ égot.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 17 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 17 décembre 1984 à 20 h, au bureau municipal, 179, de l'Église, paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton, comté de Johnson, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton, comté de Johnson, le 21 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
CAMILLE FRAPPIER

Bureau municipal

179, de l'Église

paroisse de Saint-François-Xavier-de-Brompton

comté de Johnson, QC J0B 2V0

téléphone: 845-3954, code 819

38527

Paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre

(Beauce-Nord)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 543 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre datées du 14 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 juillet et 14 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 17 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 543 000 \$

Année	Capital
14 janvier 1986	55 000 \$
14 janvier 1987	62 000
14 janvier 1988	70 000
14 janvier 1989	78 000
14 janvier 1990	88 000
14 janvier 1991	30 000
14 janvier 1992	33 000
14 janvier 1993	37 000
14 janvier 1994	42 000
14 janvier 1995	48 000

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Louis-de-Pintendre ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 192 (195) (221) — 517 000 \$ renouvellements d'emprunt; 302 — 26 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 17 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 17 décembre 1984 à 19 h, au bureau municipal, 344, 10^e Avenue, Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Beauce-Nord, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Louis-de-Pintendre, comté de Beauce-Nord, le 19 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
HERVÉ TREMBLAY

Bureau municipal
344, 10^e Avenue
Saint-Louis-de-Pintendre
comté de Beauce-Nord, QC, G0R 2K0
téléphone: 833-1300, code 418

38528

Paroisse de Saint-Mathias
(Chambly)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Mathias» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 492 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Mathias datées du 14 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 juillet et 14 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 18 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 492 000 \$

Année	Capital
14 janvier 1986	22 000 \$
14 janvier 1987	24 000
14 janvier 1988	27 000
14 janvier 1989	30 000
14 janvier 1990	34 000
14 janvier 1990	355 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste

des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Saint-Mathias ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Mathias s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 469 265 \$; 430 — 22 735 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 18 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 18 décembre 1984 à 19 h, à l'hôtel de ville, 37, chemin des Épinettes, paroisse de Saint-Mathias, comté de Chambly, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Mathias, comté de Chambly, le 21 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
NORMANDE VIGÉANT

Hôtel de ville
37, chemin des Épinettes
paroisse de Saint-Mathias
comté de Chambly, QC J0L 2G0
téléphone: 658-2841, code 514

38529

Village de Ferme-Neuve (Labelle)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Ferme-Neuve» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de

615 000 \$ d'obligations du village de Ferme-Neuve datées du 14 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 juillet et 14 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 18 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, GIR 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 615 000 \$

Année	Capital
14 janvier 1986	13 000 \$
14 janvier 1987	14 000
14 janvier 1988	16 000
14 janvier 1989	19 000
14 janvier 1990	21 000
14 janvier 1990	532 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Ferme-Neuve ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Ferme-Neuve s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 615 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représen-

tant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 18 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 18 décembre 1984 à 20 h, à l'hôtel de ville, 47, 13^e Rue, village de Ferme-Neuve, comté de Labelle, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Ferme-Neuve, comté de Labelle, le 19 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
CLAUDE CAMPEAU

Hôtel de ville
47, 13^e Rue
village de Ferme-Neuve
comté de Labelle, QC, J0W 1C0
téléphone: 587-3400, code 819 38530

Ville de Bromont (Brome-Missisquoi)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Bromont» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 504 000 \$ d'obligations de la ville de Bromont datées du 14 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 juillet et 14 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 17 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 3 504 000 \$

Année	Capital
14 janvier 1986	137 000 \$
14 janvier 1987	158 000
14 janvier 1988	176 000
14 janvier 1989	199 000
14 janvier 1990	213 000
14 janvier 1990	2 621 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Bromont s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 3 381 000 \$; 457-84 — 88 000 \$; 460-84 — 35 000 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 17 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 17 décembre 1984 à 20 h, au centre sportif culturel, rue Church, ville de Bromont, comté de Brome-Missisquoi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Bromont, comté de Brome-Missisquoi, le 21 novembre 1984

*Le secrétaire-trésorier,
par intérim*
PAUL MONTAGNE

Hôtel de ville
89, boulevard Bromont
ville de Bromont
comté de Brome-Missisquoi, QC J0E 1L0
téléphone: 534-2021, code 514 38531

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Dollard-des-Ormeaux» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 718 000 \$ d'obligations de la ville de Dollard-des-Ormeaux datées du 14 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 juillet et 14 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 18 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 3 718 000 \$

Année	Capital
14 janvier 1986	184 000 \$
14 janvier 1987	194 000
14 janvier 1988	209 000
14 janvier 1989	227 000
14 janvier 1990	248 000
14 janvier 1991	273 000
14 janvier 1992	299 000
14 janvier 1993	271 000
14 janvier 1994	261 000
14 janvier 1995	283 000
14 janvier 1995	1 269 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Dollard-des-Ormeaux s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 373 000 \$; 81-698 — 280 000 \$; 81-703 — 780 000 \$; 83-703-1 — 170 000 \$ égouts; 83-716 — 700 000 \$ agrandissement poste de pompiers; 83-719 — 200 000 \$ éclairage; 83-720 — 215 000 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 18 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 18 décembre 1984 à 19 h, à l'hôtel de ville, 1201, boulevard Salaberry, ville de Dollard-des-Ormeaux, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Dollard-des-Ormeaux, le 19 novembre 1984

Le greffier,
HÉLÈNE PLOUFFE

Hôtel de ville
1201, boulevard Salaberry
ville de Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A7
téléphone: 684-1010, code 514 38532

Ville de La Sarre (Abitibi-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de La Sarre» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 413 000 \$ d'obligations de la ville de La Sarre datées du 14 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 juillet et 14 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 18 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 413 000 \$

Année	Capital
14 janvier 1986	19 000 \$
14 janvier 1987	22 000
14 janvier 1988	23 000
14 janvier 1989	26 000
14 janvier 1990	28 000
14 janvier 1990	295 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de La Sarre s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 janvier 1985,

sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 413 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 18 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 18 décembre à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 6, 4^e Avenue est, ville de La Sarre, comté d'Abitibi-Ouest, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Sarre, comté d'Abitibi-Ouest, le 19 novembre 1984

Le greffier,
FRANÇOIS CASAUBON

Hôtel de ville
6, 4^e Avenue est
ville de La Sarre
comté d'Abitibi-Ouest, QC, J9Z 1J9
téléphone: 333-2282, code 819 38533

Ville de Val-Bélair (Chauveau)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Val-Bélair» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 450 000 \$ d'obligations de la ville de Val-Bélair datées du 14 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 juillet et 14 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 18 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléx: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 450 000 \$

Année	Capital
14 janvier 1986	36 000 \$
14 janvier 1987	41 000
14 janvier 1988	45 000
14 janvier 1989	51 000
14 janvier 1990	13 000
14 janvier 1990	264 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à la Caisse populaire de Val-Bélair ou à La Caisse centrale Desjardins du Québec, Montréal.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Val-Bélair s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 319 000 \$; VB-236-83 — 131 000 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 18 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 18 décembre 1984 à 18 h, à la salle du conseil, 1320, rue Modène, ville de Val-Bélair, comté de Chauveau, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Val-Bélair, comté de Chauveau, le 20 novembre 1984

Le greffier adjoint,
GAÉTAN THELLEND

Hôtel de ville
1105, avenue de l'Église nord
ville de Val-Bélair
comté de Chauveau, QC, G0A 1G0
téléphone: 842-7184, code 418 38534

Ville d'Otterburn-Park
(Verchères)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Otterburn-Park» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 127 000 \$ d'obligations de la ville d'Otterburn-Park datées du 14 janvier 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 10 % ni supérieur à 13 % payable semi-annuellement les 14 juillet et 14 janvier de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 17 décembre 1984.

Bureau d'ouverture des soumissions
Division des obligations
Édifice Cook-Chauveau
20, avenue Chauveau
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 14 janvier 1985.

Tableau d'amortissement — 1 127 000 \$

Année	Capital
14 janvier 1986	26 000 \$
14 janvier 1987	29 000
14 janvier 1988	32 000
14 janvier 1989	36 000
14 janvier 1990	40 000
14 janvier 1991	45 000
14 janvier 1992	50 000
14 janvier 1993	56 000
14 janvier 1994	63 000
14 janvier 1995	71 000
14 janvier 1995	679 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Otterburn-Park s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 14 janvier 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 277 — 44 000 \$ aqueduc; 282 — 23 600 \$ égout; 285 — 73 000 \$ aqueduc; 286 — 206 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 288 — 53 650 \$ égout; 290 — 28 200 \$ reconstruction d'un poste de surpression; 296 — 57 500 \$ aménagement de l'atelier municipal; 298 — 53 750 \$ amélioration du poste d'incendie; 300 — 51 500 \$ achat de machinerie; 304 — 106 700 \$ égout; 306 — 12 100 \$ achat d'un camion; 307 — 70 000 \$ voirie; 310 — 81 500 \$ achat d'un camion à incendie; 311 — 137 500 \$ aqueduc, égout, voirie; 312 — 50 000 \$ fonds de roulement; E-313 — 78 000 \$ achat de terrains.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 17 décembre 1984.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 17 décembre 1984 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, 472, rue Prince-Édouard, ville d'Otterburn-Park, comté de Verchères, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Otterburn-Park, comté de Verchères, le 19 novembre 1984

Le secrétaire-trésorier,
HENRI PAGÉ

Hôtel de ville
472, rue Prince-Édouard
ville d'Otterburn-Park
comté de Verchères, QC, J3H 1W4
téléphone: 467-0203, code 514

38535

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLES RICHELIEU-YAMASKA

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 1984 10 31, autorisé ASSO-CIATION DES PRINCIPAUX YAMASKA-RICHELIEU INC. à changer son nom en celui de « ASSO-CIATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLES RICHELIEU-YAMASKA. »

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, le 6 novembre 1984.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1309-5906

38457

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE VALISES DE MONTRÉAL INC.

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE VALISES DE MONTRÉAL INC. » pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 29 octobre 1984.

Le siège principal de l'association est au 7705, boulevard Gouin est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
2311-1131

38517

Vente par licitation

Québec

Avis public est, par la présente, donné que la propriété sous-mentionnée sera vendue par encan public, par voie de licitation, aux temps et lieu mentionnés plus bas, suivant jugement de Me Gérard Grenier, protonotaire spécial, le 26 septembre 1984.

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Québec
 C.S.Q. 200-05-002150-840
 S. 200-18-000251-841

MARY-LINE LANGEVIN, ès qualités d'héritière *ab intestat* de feu Patrick Langevin, et MICHELINE LANGEVIN, ès qualités d'héritière *ab intestat* de feu Patrick Langevin, et CHRISTIAN LANGEVIN, ès qualités d'héritier *ab intestat* de feu Patrick Langevin, et CLAUDINE LANGEVIN, ès qualités d'héritière *ab intestat* de feu Patrick Langevin, et FRANCINE LANGEVIN, ès qualités d'héritière *ab intestat* de feu Patrick Langevin, demandeurs, contre ROBIN LANGEVIN, ès qualités d'héritier *ab intestat* de feu Patrick Langevin, et ROBERT LANGEVIN, ès qualités d'héritier *ab intestat* de feu Patrick Langevin, et PAULINE LANGEVIN, ès qualités d'héritière *ab intestat* de feu Patrick Langevin, défendeurs, et FRANÇOISE CÔTÉ, notaire, mise en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire 1004 du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, division d'enregistrement de Québec, borné vers le nord-ouest à la rue Tracy ouest, vers le nord-est à l'avenue Bourg-Royal et au lot 1004-003, vers le sud-est au lot 1004-3 et au lot 1004-1-1 et vers le sud-ouest au lot 1003-1, tous du susdit cadastre, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 985, Bourg-Royal, Charlesbourg-ouest. »

La mise à prix est fixée à sept mille trois cent vingt-six dollars (7 326,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Québec, le 1^{er} décembre 1984

38507

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Joliette

Fieri Facias de Terris
 Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — District de Joliette
 No 705-02-002274-835

LA VILLE DE JOLIETTE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 614, boulevard Mansseau, ville et district de Joliette, partie demanderesse, contre 115566 CANADA INC., corporation légalement constituée, 505, boulevard Dorchester ouest, local 520, ville et district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Joliette, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé des lots numéros cent soixante et onze, cent soixante-douze, cent soixante-quinze, cent soixante-seize, cent quatre-vingt-douze, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-quatorze, cent quatre-vingt-seize, cent quatre-vingt-dix-huit, cent quatre-vingt-dix-neuf, deux cent, deux cent un, deux cent deux, deux cent trois, deux cent quatre, deux cent cinq, deux cent six, deux cent sept, deux cent dix, deux cent onze, deux cent douze, deux cent treize, deux cent quatorze, tous de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-sept, (77-171, 77-172, 77-175, 77-176, 77-192, 77-193, 77-194, 77-196, 77-198, 77-199, 77-200, 77-201, 77-202, 77-203, 77-204, 77-205, 77-206, 77-207, 77-210, 77-211, 77-212, 77-213, 77-214) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse Saint-Charles-Borromée, division d'enregistrement de Joliette. Ainsi que le tout se trouve présentement, avec circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part du vendeur. Tel que le tout se trouve

actuellement et dont l'acquéreur s'en déclare satisfait pour l'avoir vue et le bien connaître. Avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes inhérentes audit immeuble et notamment ceux, mais sans restreindre la généralité des termes ci-avant, ceux mentionnés au titre « déclarations du vendeur » s'il y a lieu. »

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé fait au nom du shérif du district de Joliette, conformément à l'article 670e du C.P.C., est fixé à la somme de 12 303,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Joliette, 577, rue Notre-Dame, Joliette, le MERCREDI SEIZIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
SUZANNE PICHÉ

Bureau du shérif
Cour provinciale
Joliette, le 14 novembre 1984 38458

Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000553-847
S. 200-18-000171-841

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 500, place d'Armes, Montréal, QC, demanderesse, contre CONSTRUCTION PERNO INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau principal au 111, rue Chateaubriand, Lévis, et LÉOPOLD MARTEL, domicilié et résidant au 111, rue Chateaubriand, Lévis, QC, défendeurs.

« Un immeuble situé à Beaumont, comté de Bellechasse, connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot originaire numéro cent soixante-sept (167 ptie) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Étienne-de-Beaumont, division d'enregistrement de Bellechasse; avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Ledit immeuble de figure parallélogrammique mesure deux cents pieds (200,0 pi) dans tous ses côtés, est borné au nord-est et au

sud-est par une autre partie du lot 167, propriété de M. Léopold Martel, au sud-ouest par le lot 163 et au nord-ouest par le chemin Saint-Roch (sans désignation cadastrale) et contient en superficie trente et un mille huit cent cinquante pieds carrés (31 850 pi²), mesures anglaises. »

La mise à prix est fixée à six mille deux cent cinquante dollars (6 250,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Bellechasse, 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le DIXIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38495

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
C.S.M. 500-05-008556-837
S. 200-18-000239-846

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, S.R.C., 1970, c. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes, ville et district de Montréal, province de Québec, demanderesse, contre SUCCESSION JACQUES TRÉPANIÉ, ayant résidé et étant domicilié au 39, rue des Vétérans, Asbestos, ou 500, rue Dannisson, Granby, province de Québec, défenderesse.

« Une parcelle de terrain située à Notre-Dame-des-Anges, connue et désignée comme étant partie du lot numéro deux (ptie 2) au cadastre officiel du comté de Portneuf, pour le Premier Rang nord-est du canton de Chavigny; ladite parcelle de terre pouvant être décrite comme suit: commençant à la ligne frontière du terrain vendu par acte passé devant Me Couture, notaire, le 9 octobre 1915, à l'intersection de la Voie du Canadien Nord Québec Railway, et suivant cette voie du chemin de fer jusqu'au delà d'une savane, dont la limite est indiquée par une ligne de piquets, puis tournant au nord en suivant cette ligne de piquets et plus loin une ligne de bouleaux biaisés, jusqu'à un certain bouleau marqué sur quatre faces qui se trouve vis-à-vis le chemin public, puis tournant vers l'est en ligne avec la clôture

après avoir traversé la savane, la ligne suit cette clôture jusqu'à ce qu'elle arrive au point où tournant à angle droit vers le sud, elle revient rejoindre le point de départ. En d'autres termes, ce terrain est situé entre le chemin de fer au sud, le chemin public au nord, la ligne de piquets et de bouleaux biaisés à l'ouest, une ligne passant du chemin public et aboutissant au chemin de fer à l'est et touchant et adjacent aux bornes du terrain vendu, le 9 octobre 1915, à la Cie Weedon Mining Company Limited, l'intention étant que ce terrain avec ledit terrain Weedon Mining Cie Ltd comprend tout le terrain entre le chemin public et le chemin de fer et à l'ouest la borne de savane, tel que sus-décrié, et à l'est la frontière est du terrain de la Weedon Cie Ltd. pour faire un tout complet, avec droit s'il y a à l'eau du ruisseau (description prise dans le no 186622). »

La mise à prix est fixée à quatre cent cinq dollars et quarante-cinq cents (405,45 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le DIXIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38496

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002212-848
S. 200-18-000178-846

BANQUE ROYALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Montréal et un bureau au 5, route Trans-Canada ouest, Lévis, district de Québec, demanderesse, contre J.P. LAVERDIÈRE & FILS INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 543, du Manoir, Saint-Patrice-de-Beaurivage, district de Québec, et JEAN-PAUL LAVERDIÈRE et FRANÇOISE DUMAS-LAVERDIÈRE, domiciliés et résidant au 543, du Manoir, Saint-Patrice-de-Beaurivage, district de Québec, défendeurs.

« Un emplacement situé dans le village de Saint-Patrice-de-Beaurivage, faisant partie du lot numéro cent

quatre-vingt-dix-huit (ptie 198) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et borné comme suit: en front, vers le nord, par la rue du Manoir, vers l'ouest par le terrain de J.P. Laverdière & Fils Inc. et des deux autres côtés par le résidu dudit lot propriété de Charles Roger; le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Un emplacement faisant partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 198) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Patrice-de-Beaurivage, mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de largeur sur deux cent deux pieds (202 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: en front, vers le nord, par la rue du Manoir, vers l'ouest par la succession de dame Mike Monaghan, vers le sud par le résidu dudit lot propriété de M. Charles Roger et vers l'est partie par le terrain de M. Jean-Paul Laverdière et partie par le résidu dudit lot propriété de M. Charles Roger; le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-huit dollars (18 988,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Mégantic, 1780, Dublin, Inverness, le SEPTIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38497

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000975-842
S. 200-18-000248-847

CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME DES ANGES, 412, rue Principale, Notre-Dame-des-Anges, B.P. Montauban, comté de Portneuf, district de Québec, demanderesse, contre LOUIS LANGLOIS, 481, rue Principale, Notre-Dame-de-Montauban, district de Québec, défendeur.

« Un terrain situé dans la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro cinq (ptie 5 n.s.) pour le Cinquième Rang sud-ouest du canton de Montauban, du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame-des-Anges, division d'enregistrement de Portneuf, avec une maison mobile dessus érigée, portant le numéro d'immeuble 191, rue des Près, de marque « Richelieu », année 1977, modèle Brome, série numéro 313, circonstances et dépendances. Ce terrain mesure cent pieds (100 pi) de largeur du nord-ouest au sud-est, sur une profondeur d'environ quatre-vingt-trois pieds (83 pi) du nord-est au sud-ouest, mesures anglaises, et est borné comme suit: vers le nord-est par une partie du lot numéro 5-3 (rue des Près); vers le nord-ouest par une partie non subdivisée du lot numéro cinq (ptie 5 n.s.), propriété de Gaston Lupien; vers le sud-ouest par une autre partie du lot numéro cinq (ptie 5), propriété de Émery Arcand ou représentants et vers le sud-est par une autre partie dudit lot, propriété de Gertrude Arcand Frenette ou représentants. »

La mise à prix est fixée trois mille six cent trois dollars et quinze cents (3 603,15 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 185, route Nationale, Cap-Santé, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38499

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000358-841
S. 200-18-000238-848

CAISSE POPULAIRE QUÉBEC-EST, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 510, Saint-François est, Québec, QC, demanderesse, contre JOSEPH-JULES DUGUAY, domicilié et résidant au 321, 15^e Rue, Québec, QC, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro sept cent cinquante du lot originaire numéro cinq cent huit (750-508) du cadastre officiel

pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec. Tel que le tout se trouve actuellement, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant les numéros d'immeuble 319 à 325, 15^e Rue, Limoilou, Québec. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille cent soixante-quinze dollars (14 175,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SEPTIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38500

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002346-844
S. 200-18-000253-847

CAISSE POPULAIRE ST-FIDÈLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1199, 4^e Avenue, Québec, QC, demanderesse, contre JEAN CARON, domicilié et résidant au 9 1/2, route Elizabeth II, Neufchâtel, QC, et DESNEIGE DUMONT, domiciliée et résidant au 9 1/2, route Elizabeth II, Neufchâtel, QC, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision treize du lot originaire numéro mille cent vingt-sept (1127-13-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec; avec la bâtisse y dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 9 1/2; rue Elizabeth II, Neufchâtel, QC. Sauf et à distraire dudit immeuble une partie vendue à monsieur Henri Jobin, suivant les termes d'un acte de vente reçu devant Jean-Pierre Paquet, notaire, le vingt et un juin mil neuf cent quatre-vingt-deux, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le vingt-trois juin mil neuf cent quatre-vingt-deux, sous le numéro 1046425. Ladite partie de la resubdivision un de la subdivision treize du lot originaire numéro mille cent vingt-sept (ptie 1127-13-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant cin-

quante-deux pieds (52 pi) au nord-ouest et sud-est par cent pieds et cinq dixièmes (100,5 pi) au nord-est et sud-ouest, étant bornée au nord-ouest par le lot 1127-14, au nord-est par le lot 1127-13, au sud-est par le lot 1127-18-2 et au sud-ouest par le résidu du lot 1127-13-1 du susdit cadastre. »

La mise à prix est fixée à dix-huit mille deux cent quarante-trois dollars et soixante-quinze cents (18 243,75 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du Shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38501

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002203-847
S. 200-18-000250-843

CAISSE POPULAIRE ST-MALO, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 150, Marie-de-l'Incarnation, Québec, district de Québec, demanderesse, contre ÉDOUARD MARQUIS, 3450, de la Concorde, appartement 112, Québec, district de Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux, de la subdivision deux cent quarante-sept, du lot originaire deux mille cent deux (2102-247-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec; avec la maison dessus construite et sise aux numéros d'immeuble 466 et 470, rue Saint-Vallier ouest, Québec, circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes et occultes pouvant affecter le susdit immeuble, notamment: cette servitude de passage à pied et à perpétuité affectant le lot: 2102-247-1 en faveur du susdit immeuble (2102-247-2), suivant acte reçu le 15 octobre 1981, devant Jean Rochette, notaire, et dont copie fut enregistrée, le 27 octobre 1981, à Québec sous le no 1028132. »

La mise à prix est fixée à dix-sept mille trois cent vingt-cinq dollars (17 325,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38502

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002115-843
S. 200-18-000249-845

CAISSE POPULAIRE ST-MALO, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 150, Marie-de-l'Incarnation, Québec, district de Québec, demanderesse, contre ÉDOUARD MARQUIS, domicilié et résidant au 3450, de la Concorde, appartement 112, Québec, district de Québec, défendeur.

« Un emplacement ayant front sur la rue de la Chapelle en la ville de Québec, connu et désigné comme étant le lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-sept (787) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du quartier Saint-Roch, division d'enregistrement de Québec; et avec bâtisse dessus érigée portant les numéros d'immeuble 321 et 323 de ladite rue de la Chapelle, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve que ce soit de la part de l'emprunteur. »

La mise à prix est fixée à trente-huit mille soixante-deux dollars et cinquante cents (38 062,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38503

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002086-846
S. 200-18-000244-846

CAISSE POPULAIRE ST-THOMAS D'AQUIN, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 828, avenue Myrand, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre GIROUX & MARQUIS INC., 7909, 10^e Avenue est, Charlesbourg, ROLAND GIROUX, 1710, côte Garneau, Notre-Dame-des-Laurentides, et MICHEL GIROUX, 1720, côte Garneau, Notre-Dame-des-Laurentides, QC, défendeurs conjoints et solidaires.

« Un immeuble connu et désigné comme étant situé dans la municipalité de Québec formé de la subdivision six du lot originaire numéro vingt et un (21-6) du cadastre officiel pour la paroisse de Notre-Dame-de-Québec, division d'enregistrement de Québec; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant les numéros d'immeuble 347, 351, 353 et 355, rue des Franciscains, Québec, propriété de Giroux & Marquis Inc. »

La mise à prix est fixée à dix-sept mille huit cent cinquante dollars (17 850,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le NEUVIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38504

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003232-78
S. 200-18-000247-849

GRÉGOIRE DEBLOIS, domicilié et résidant au 145, rue Lafrance, Québec, district de Québec, G1P 3N4, demandeur, contre LES ÉTABLISSEMENTS CHARLES BAILLARGEON INC., corporation légalement constituée, ayant son bureau au 2030, Père-Lelièvre, Duberger, district de Québec, G1P 2X1, défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent soixante-douze du lot originaire numéro deux mille quatre cent un (2401-172) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, division d'enregistrement de Québec; avec les deux édifices commerciaux, l'un portant le numéro 2030, boulevard Père-Lelièvre, et l'autre portant le numéro 135, rue Lafrance, ville de Québec, quartier Duberger. »

La mise à prix est fixée à quatre cent trente-trois mille cent vingt-cinq dollars (433 125,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38505

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000724-844
S. 200-18-000240-844

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social à Ottawa et un bureau au 2875, boulevard Laurier, Sainte-Foy, district de Québec, demanderesse, contre MONGUNN LEE, domicilié et résidant au 454, rue Nathalie, Beauport, district de Québec, défendeur.

« La subdivision trente-neuf du lot originaire numéro huit cent vingt-quatre (824-39) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec; la subdivision vingt-six du lot originaire numéro huit cent vingt-cinq (825-26) du susdit cadastre; la subdivision vingt-quatre du lot originaire numéro huit cent vingt-six (826-24) du susdit cadastre; avec maison dessus construite au 454, rue Nathalie, Beauport, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à onze mille huit cent soixante-sept dollars et cinquante cents (11 867,50 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le SEPTIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38506

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-003120-842
C.M.B. C 1752-82
S. 200-18-000254-845

LA VILLE DE BEAUPORT, corps politique légalement constitué, ayant son siège social au 577, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre JACQUES BOIES, 25, avenue Saint-Pierre, Beauport, QC, défendeur.

« Lot 237 ptie: de figure irrégulière, borné au nord-est par une partie du lot originaire deux cent trente-sept (237 ptie), par les subdivisions cent quatorze (114), cent quinze (115), cent seize (116), cent dix-sept (117) du lot originaire deux cent trente-sept (237) ainsi qu'une partie de ce même lot (237 ptie). Borné au nord par une partie du lot deux cent trente-sept (237 ptie), à l'est par une partie de la subdivision A du lot originaire deux cent trente-cinq (235 A ptie), au sud par une partie du lot originaire deux cent trente-sept (237 ptie), au sud-ouest par la subdivision cent vingt et un du lot originaire deux cent trente-sept (237-121), par les subdivisions cent vingt (120), cent dix-neuf (119), cent vingt-deux (122), une partie de la subdivision cent vingt-trois (123 ptie), cent vingt-quatre (124), cent dix-huit (118), du lot originaire deux cent trente-sept (237) et une partie de ce même lot (237 ptie). Borné à

l'ouest par une partie du lot originaire deux cent trente-sept (237 ptie), chemin Saint-Pierre; mesurant deux cent soixante-huit mètres (268 m) dans sa ligne nord-est, trente-deux mètres et neuf dixièmes (32,9 m) dans sa ligne nord, environ cinq mètres dans sa ligne est, trente-neuf mètres et six dixièmes (39,6 m) dans sa ligne sud, quatre-vingt-trois mètres et cent quatre-vingt-quatre mètres dans sa ligne sud-ouest, sept mètres dans sa ligne ouest.

Lot 235 A ptie: de figure irrégulière, borné au nord par une partie de la subdivision A du lot originaire deux cent trente-quatre (234 A ptie), au sud-est et au sud par une partie de la subdivision A du lot originaire deux cent trente-cinq (235 A ptie), une partie du lot originaire deux cent trente-sept (237 ptie), au sud-ouest et à l'ouest par une partie de la subdivision A du lot originaire deux cent trente-cinq (235 A ptie); mesurant cent trente mètres dans sa ligne ouest, quatre-vingt-seize mètres dans sa ligne est, environ cinq mètres dans sa ligne sud-est.

Les lots 237 et 235 A ptie, sont connus sous le nom de chemin des Sables (chemin privé). Les lots 237 et 235 A ptie contiennent en superficie deux cent soixante-huit mètres carrés (268 m²), tous du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec.

Localisation: avenue Saint-Pierre. »

La mise à prix est fixée à cinquante-cinq dollars et cinquante-cinq cents (55,55 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DIXIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 1^{er} décembre 1984 38498

Saint-Maurice

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

Nos 500-05-008556-837

410-18-000022-841

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, S.R.C., 1970, chap. B-1, art. 100), avec siège social au 500, place d'Armes en les ville et district de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre SUCCESSION JACQUES TRÉPANIÉ, ayant résidé et étant domicilié au 39, rue des Vétérans, Asbestos ou 500, rue Dannisson, Granby, province de Québec, partie défenderesse.

Un immeuble connu et désigné ainsi qu'il suit:

a) Un emplacement situé à Sainte-Thècle, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros deux cent et deux cent un (ptie 200 et ptie 201) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle, contenant deux arpents de largeur sur une profondeur de trois arpents; borné au sud-est et au nord-ouest au surplus desdits lots numéros 200 et 201, joignant, du côté nord-est, le surplus du lot numéro 201 et du côté sud-ouest le surplus du lot numéro 200.

c) Un terrain situé dans la paroisse de Sainte-Thècle, pris et détaché des lots de terre numéros deux cent et deux cent un (ptie 200 et ptie 201) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle, de la contenance d'un demi arpent de longueur sur deux arpents de largeur, borné en front au sud-est au terrain d'Émile Cloutier, en profondeur vers le nord-ouest au terrain vendu à la Compagnie de Marbre du Canada Ltée suivant contrat passé devant C.E. Vigneault, notaire, le 10 août 1912, au nord-est à Maurice Bacon et au sud-ouest à Émile Cloutier ou représentants ou à la ligne de division des lots numéros 200 et 201 dudit cadastre.

e) Un terrain situé à Sainte-Thècle pris et détaché du lot de terre numéro deux cent un (ptie 201) rang B nord, aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle, de deux arpents de largeur par deux arpents de profondeur; borné en front et en profondeur à Maurice Bacon ou représentants, du côté sud-ouest à Réjean Cloutier et du côté nord-est à Lucien Toupin, avec réserve de la coupe de bois sur cet immeuble et droit à un passage du côté sud-ouest, pour communiquer dans toutes les parties du terrain propriété de Maurice Bacon.

f) Un terrain situé à Sainte-Thècle, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros deux cent un et deux cent deux (ptie 201 et 202) des plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thècle, contenant environ douze arpents en superficie; borné au nord-ouest par partie du lot numéro 202 appartenant à Lucien Toupin et par partie du lot numéro 201 appartenant à Maurice Bacon ou leurs représentants; du côté nord-est par la partie du lot numéro 202 appartenant à Lucien Toupin; au sud-ouest par les parties du lot numéro 201 appartenant à Maurice Bacon ou leurs représentants et par la partie du lot numéro 202 appartenant à Lucien Toupin; au sud-ouest par partie du lot numéro 201 ci-dessus décrite.

g) Un autre terrain situé au même endroit, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro deux cent (ptie 200) dudit cadastre; ayant environ cinq arpents de longueur par deux arpents de largeur, borné au nord par partie du lot numéro 200 appartenant à Réjean Cloutier, dans sa ligne nord-est par partie du lot numéro 200 appartenant également à Réjean Cloutier et par partie du lot numéro 200 ci-dessus décrite et du côté sud-est par partie du lot numéro 200 appartenant à Réjean Cloutier du côté sud-ouest par le lot numéro 199 appartenant à Raynald Lamarre ou représentants. Ce terrain ayant une superficie approximative de dix arpents environ.

h) Avec une bâtisse y érigée.

La mise à prix est fixée à 649,00 \$, ce qui est égal à vingt-cinq pour cent de l'évaluation de 2 200,00 \$ portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Shawinigan, 212, 6^e Rue, Shawinigan, local ss. 02, le VINGT-TROISIÈME jour de JANVIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
CHANTAL PATRY

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 16 novembre 1984

38518

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

Nos 200-05-002380-835

410-18-000021-843

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, ès qualités de mandataire pour la Caisse populaire de St-Ubalde, régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 240, rue Commerciale, Saint-Ubalde, comté de Portneuf, partie demanderesse, contre PIERRE-PAUL TESSIER, 390, rang Price, Lac-aux-Sables, comté de Portneuf, partie défenderesse.

Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Rémi du Lac-aux-Sables et décrit ainsi qu'il suit:

1. Une terre située en la municipalité de Saint-Rémi du Lac-aux-Sables, connue et désignée comme faisant partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-douze (ptie 392) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde, contenant deux arpents de largeur du nord-ouest au sud-est, sur une profondeur d'environ vingt arpents du nord-est au sud-ouest et est bornée comme suit: vers le nord-est par le chemin public (1^{er} Rang Price); vers le sud-est par le lot no 393 dudit cadastre; vers le nord-ouest par le lot no 391 du cadastre susdit et vers le sud-ouest par le résidu dudit lot no 392 ou plus précisément à un ruisseau connu sous le nom de « ruisseau Croche ». Sujette ladite terre à une servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Co. suivant acte enregistré sous le numéro 113868.

2. Une terre située en la municipalité de Saint-Rémi du Lac-aux-Sables, connue et désignée comme étant le lot numéro trois cent cinquante-deux (no 352) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde.

Sauf et à distraire dudit lot les parties vendues à Edmond Lecuy suivant actes enregistrés sous les numéros 81066 et 81868 et la partie réservée par M. Henri Paquin dans l'acte de vente enregistré sous le numéro 183818, mesurant deux arpents et largeur sur une profondeur de deux arpents et bornée comme suit: vers le sud-ouest par le chemin public, vers le nord-ouest par partie du lot no 353, vers le sud-est par partie du lot no 351 et vers le nord-est par le surplus dudit lot no 352.

Sauf et à distraire la partie vendue à la Voirie provinciale suivant acte enregistré sous le numéro 191407 ainsi que les droits et réserves existant en faveur de Price Brothers Co. Ltd suivant titres dûment enregistrés. Sujet ledit lot à une servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Co. suivant acte enregistré sous le numéro 113686 et à une servitude en faveur du

ministère de la Voirie provinciale suivant acte enregistré sous le numéro 191407.

3. Une terre située en la municipalité de Saint-Rémi du Lac-aux-Sables, connue et désignée comme étant les lots numéros trois cent cinquante-quatre et trois cent cinquante-cinq (nos 354 et 355) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ubalde. Sauf et à distraire dudit lot no 354 la partie vendue à Edmond Lecuy suivant acte enregistré sous le numéro 81855 et la partie appartenant à Consolidated Paper Corporation Ltd. À distraire également dudit lot no 355 la partie appartenant à Consolidated Paper Corp. située en bordure de la rivière Batiscan. À distraire également dudit lot no 355 la partie cédée en échange à Téléphore Déglise suivant acte enregistré sous le numéro 231252, contenant 258 pieds 6 pouces au sud-ouest; 235 pieds 6 pouces au nord-est 258 pieds 6 pouces au nord-est et 307 pieds 6 pouces au sud-est et bornée comme suit: vers le sud-ouest par le chemin public, vers le nord-ouest par partie du lot no 356; vers le nord-est et le sud-est par le résidu dudit lot no 355, avec maison y érigée. À distraire également desdits lots nos 354 et 355, les parties vendues à la Voirie provinciale suivant actes enregistrés sous les numéros 158126, 161960 et 191407. Sujets les susdits lots à une servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Co. enregistrée sous le numéro 113688 ainsi qu'à tous les droits et réserves en faveur de Price Brothers ou représentants. Sujet ledit lot no 355 à un droit de source suivant actes enregistrés sous les numéros 122491 et 231252.

4. Une terre située à Hervey-Jonction connue et désignée comme étant le lot numéro soixante-quatre (no 64) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Rémi du Lac-aux-Sables. Sauf et à distraire la partie vendue à la Voirie provinciale suivant acte enregistré sous le numéro 145110 et la partie réservée par Eddy Brouillette suivant acte enregistré sous le numéro 162987. À distraire également le terrain réservé par Jean-Georges Tessier suivant acte enregistré sous le numéro 234019. Sujet ledit lot à une servitude d'égout en faveur de Aldéric Plourde suivant acte enregistré sous le no 82285 et aux réserves en faveur de Price Brothers suivant acte enregistré sous le numéro 52895 et au droit de passage en faveur du terrain de Jean-Georges Tessier suivant acte enregistré sous le numéro 234019. Bénéficiaire le susdit immeuble d'un droit de passage sur le terrain d'Eddy Brouillette suivant acte enregistré sous le numéro 162897.

Avec toutes les bâtisses y construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 29 957,75 \$ ce qui est égal à vingt-cinq pour cent de l'évaluation de 108 930,00 \$ portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre

des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, soit en argent, soit par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Portneuf, Cap-Santé, 300, route Nationale, le DIXIÈME jour de JANVIER 1985 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
SIMON LALIBERTÉ

Bureau du shérif
Cour supérieure
Shawinigan, le 29 octobre 1984

38447

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-005200-843

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légale résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., chap. B-1, art. 100), avec siège social au 600, de La Gauchetière ouest, Montréal, partie demanderesse, contre CHANTAL LEFEBVRE, résidant et domiciliée au 9185, Christophe-Colomb, ville et district de Montréal, partie défenderesse.

Un immeuble situé en la municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quarante et un (ptie 41) dans le Septième Rang (rg 7), au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marguerite, division d'enregistrement de Terrebonne, canton de Wexford; mesurant soixante-quinze pieds (75,0 pi) dans chacune de ses lignes nord-ouest et sud-est et cent pieds (100,0 pi) dans chacune de ses lignes nord-est et sud-ouest, mesures anglaises; bornée cetteditte partie du lot, au nord-ouest et au sud-ouest par d'autres parties dudit lot numéro quarante et un (pties 41), au nord-est par le lot numéro soixante-deux de la subdivision officielle dudit lot numéro quarante et un (41-62) dudit cadastre et au sud-est par partie du lot numéro vingt-huit de la subdivision officielle dudit lot numéro quarante et un (41-ptie 28) dudit cadastre (rue); avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, dont une maison portant le numéro 42, rue Léopard, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (autrefois 259, boulevard des Pins).

La mise à prix est fixée à 15 587,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à NEUF heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 14 novembre 1984

38459

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 700-02-003930-824

CORPORATION MUNICIPALE DE BRÉBEUF, corporation légalement constituée, ayant son bureau à Brébeuf, province de Québec, partie demanderesse, contre LOUIS-PHILIPPE BÉRUBÉ, domicilié et demeurant au chemin de la Rouge, Brébeuf, province de Québec, J0T 1B0, partie défenderesse.

1. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro soixante-six (ptie 66) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de De Salaberry, désigné comme suit: de figure irrégulière, bornée vers le nord-ouest et vers le nord par une partie du lot 66, propriété de Marie-Thérèse Borduas, vers l'est par un chemin public, vers le sud par un autre partie du lot 66, propriété de Gilles Duguay et dame Christine Petit-Duguay et vers l'ouest par cette partie du lot 30 du rang IX du canton d'Amherst ci-après décrite et étant la propriété de Louis-Philippe Bérubé; mesurant dix-sept pieds et six dixièmes (17,6 pi) vers le nord-ouest, soixante pieds (60,0 pi) vers le nord, soixante pieds (60,0 pi) et soixante-quinze pieds et sept dixièmes (75,7 pi) vers l'est, quatre-vingt-huit pieds et deux dixièmes (88,2 pi) vers le sud et cent trente-cinq pieds et huit dixièmes (135,8 pi) vers l'ouest.

2. Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trente (ptie 30) aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Amherst, rang IX, désigné comme suit: de figure triangulaire, bornée vers le nord-ouest par une partie du lot 30, propriété de Marie-Thérèse Borduas, vers l'est par cette partie du lot 66 du canton de De Salaberry en premier lieu décrite et demeurant la propriété de Louis-Philippe Bérubé et vers

le sud-ouest par une autre partie du lot 30 du rang IX du canton d'Amherst demeurant aussi la propriété dudit Louis-Philippe Bérubé; mesurant cinquante pieds (50,0 pi) vers le nord-ouest, cent trente-cinq pieds et huit dixièmes (135,8 pi) vers l'est et cent seize pieds et quatre dixièmes (116,4 pi) vers le sud-ouest.

La mise à prix est fixée à 312,00 \$ pour l'emplacement 1, soit la partie du lot 66 et pour l'emplacement 2, soit la partie du lot 30 559,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, le DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 14 novembre 1984

38460

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 715-02-000266-840

CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-FAUSTIN, corps politique et corporatif, légalement constitué, ayant son siège social à Saint-Faustin, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre CLAUDE GINGRAS, domicilié et résidant autrefois au 138, rue Valiquette, Sainte-Thérèse, mais de domicile inconnu maintenant, partie défenderesse.

« Un immeuble situé dans la municipalité de Saint-Faustin, étant composé d'un lopin de terre étant une partie non subdivisée du lot numéro vingt-neuf A (ptie 29A), du rang Six (rg VI) du canton de Wolfe, au cadastre dudit canton; mesurant, cedit lopin de terre, cent trois pieds et deux dixièmes de pied (103,2 pi) dans ses lignes est et ouest; par cent pieds (100 pi) de profondeur dans ses lignes nord et sud; borné, cedit lopin de terre, à l'ouest par le lot numéro 29A-4 étant une rue publique, à l'est par autre partie dudit lot, au sud par l'emplacement vendu à Marcel Patry par l'acte enregistré sous le numéro 467175 et dans sa ligne nord par autre partie dudit lot restant à monsieur Gérard Grand'Maison ou représentants; et plus particulière-

ment, la ligne nord dudit emplacement est située à deux cent six pieds et quatre-dixièmes de pied (206,4 pi) au sud de la ligne sud de l'emplacement vendu à Raymond Villemaire, aux termes de son titre enregistré sous le numéro 451514, mesure prise le long de la ligne est de la rue publique susmentionnée d'une part et le long d'une vieille clôture à l'est d'autre part; tel emplacement ayant une superficie de dix mille trois cent vingt pieds carrés (10 320 pi²); tel emplacement étant montré à un plan préparé par Poulin, Rowan et Barbe, a.-g., le 31 juillet 1972, plan numéro 8890, emplacement numéro 18; tel que le tout se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée à 767,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 14 novembre 1984

38465

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Terrebonne

No 700-02-1797-845

LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-HIPPOLYTE, corporation municipale légalement constituée, ayant un bureau au 2274, boulevard Les Hauteurs, Saint-Hippolyte, district de Terrebonne, partie demanderesse, contre EVA SUNDERLAND, demeurant et domiciliée au 5321, Delorimier, Montréal, district de Montréal, MARY BROKAERTH, demeurant et domiciliée au 4560, boulevard Décarie, appartement 414, Montréal, district de Montréal, et JEROME SUNDERLAND, demeurant et domicilié au 5461, Berneuil, ville d'Anjou, district de Montréal, et PATRICIA LUNN ET TERRY LUNN, tous deux d'adresse inconnue, partie défenderesse.

Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Hippolyte, connu et désigné comme étant la subdivision officielle numéro cent trente-deux du lot originaire numéro dix (10-132) aux plan et livre de renvoi offi-

ciels de la paroisse de Saint-Hippolyte, 2^e Rang, canton de Wexford; tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 386,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 14 novembre 1984

38461

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001336-837

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, Sainte-Foy, QC, G1V 4P2, ès qualités de mandataire de la Banque de Montréal, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, partie demanderesse, contre YVON BARIL, demeurant à route rurale no 2, Lachute, municipalité de Saint-Philippe-d'Argenteuil, QC, J0V 2A0, partie défenderesse.

« Un emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham comme suit:

A) Le lot six cent soixante et un (661) au cadastre officiel du canton de Chatham. Sauf et à distraire, un emplacement situé dans le coin nord-ouest dudit lot, mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur, sur environ deux (2) acres de profondeur, et sauf et à distraire également la partie antérieurement vendue pour le chemin de fer, et sauf et à distraire également toute la partie qui se trouve au sud dudit chemin de fer.

B) Le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent soixante (660-1) au susdit cadastre officiel du canton de Chatham. Mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur, dans sa ligne nord;

deux cent soixante-quinze pieds et cinq dixièmes de pied (275,5 pi) de largeur, dans sa ligne sud, le long du ruisseau; sur une profondeur de cinq cent quarante pieds et huit dixièmes de pied (540,8 pi) dans sa ligne est; et de trois cent quatre-vingt-dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (398,5 pi) dans sa ligne ouest; contenant en superficie, quatre-vingt-dix mille huit cent quatre-vingt-dix pieds carrés (90 890 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, les améliorations et accessoires, les appareils et les installations qui sont placés en permanence dans et sur ledit immeuble et nécessaire à son exploitation, comprenant notamment et non limitativement deux (2) silos à grain, marque Read, de 12,5 tonnes, le tout étant immeuble par nature. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble et avec toutes les servitudes d'utilité publique pouvant être enregistrées sur ledit immeuble antérieurement aux présentes et notamment jouissant des servitudes de droit de passage, le tout tel qu'il appert aux actes enregistrés au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous les numéros 153020 et 110645.

Les biens suivants son devenus immeuble par destination: vingt-huit (28) cages à mise-bas, de fabrication domestique; deux (2) silos d'acier de trente tonnes chacun; un écurer Houle, 310 pieds; une génératrice, marque Victoria, série 50-15-11-78; cinquante (50) trémies d'alimentation, dont 44 de marque jutras et 6 de fabrication domestique; un chariot d'alimentation de fabrication domestique; une pompe à purin de marque J. Houle et Fils, série 79-185. »

La mise à prix est fixée à 25 890,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, situé au 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1985 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,

GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 14 novembre 1984

38462

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-001315-815

MARCEL PELLETIER, domicilié et demeurant au 934, du Relais, R.R. no 3, Saint-Jérôme, district de Terrebonne, ROLLAND PELLETIER, domicilié et demeurant au 8720, avenue Trottier, Laval, district de Montréal, et CLAUDE THÉRIAULT, domicilié et demeurant au 1625, rue Mascouche-Heights, district de Joliette, partie demanderesse, contre IAN FENNING, domicilié et demeurant à montée Silverson, lac Rardon, Chatham, district de Terrebonne, partie défenderesse.

« Un certain emplacement situé à Dalesville dans le comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro neuf cent cinquante-deux (ptie 952) dans les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Chatham, mesurant cent quarante-deux pieds (142 pi) dans sa ligne nord, cent soixante-dix-huit pieds (178 pi) dans sa ligne est, plus ou moins; borné au sud et à l'ouest par la rivière connue sous le nom de « West Branch », au nord par la propriété de M. Besner et à l'est par le lot numéro 951; sans bâtisse dessus érigée; tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve. »

La mise à prix est fixée à 30,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'Argenteuil, 505, rue Béthanie, Lachute, QC, le SEIZIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 14 novembre 1984

38466

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000826-846

LA SOCIÉTÉ CANADA TRUST, corporation ayant son siège social à Montréal, et BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire consti-

tée par une loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, et ROYNAT LTÉE, corporation légalement constituée en vertu des lois du Canada, ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre MÉTAL CLOUTIER INC., corporation légalement constituée en conformité des lois du Québec, ayant son siège social à Saint-Jérôme, et RAYMOND MARCOUX, syndic à la faillite de MÉTAL CLOUTIER INC., ayant son bureau au 410, boulevard Charrest est, Québec, et GERMAIN CLOUTIER, industriel, domicilié au 17644, rue Dubois, Mirabel, et JACQUES CLOUTIER, industriel, domicilié au 143, 119^e Avenue, ville de Lafontaine, partie défenderesse.

« Un emplacement ayant front sur le boulevard Lajeunesse en la cité de Saint-Jérôme, composé de ce qui suit:

1. Les lots numéros un et deux de la resubdivision officielle du lot numéro soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent soixante-dix-neuf (479-73-1 et 2) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme; lesdits lots ayant une superficie de cent soixante-dix mille sept cent soixante-douze pieds carrés (170 772 pi²) en mesures anglaises et plus ou moins;

2. Les lots numéro trois et quatre de la resubdivision officielle du lot quatre-vingt-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt (480-85-3 et 4) aux plan et livre de renvoi officiels du village incorporé de Saint-Jérôme; lesdits lots ayant une superficie de cinquante-sept mille huit cent vingt-huit pieds carrés (57 828 pi²) en mesures anglaises et plus ou moins;

Avec toutes les bâtisses dessus érigées portant le numéro 370 dudit boulevard Lajeunesse en la cité de Saint-Jérôme; tel que le tout se trouve présentement avec toutes ses circonstances et dépendances et avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes, attachées audit immeuble et notamment en autant qu'elles affectent ladite propriété celles en faveur des compagnies de service public, enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, sous les numéros 115569, 139806 et 243935, et la servitude de non-accès à l'autoroute des Laurentides enregistré audit bureau sous le numéro 235277.

Avec toute la machinerie, l'équipement, l'outillage et autres actifs immobilisés se trouvant dans ou sur ledit immeuble. »

La mise à prix est fixée à 124 775,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par

chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le QUINZIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 14 novembre 1984

38463

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Terrebonne

No 700-05-000298-830

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, compagnie légalement constituée, ayant son siège social au 425, boulevard de Maisonneuve ouest, ville de Montréal, district de Montréal, en sa qualité de liquidateur à la Caisse d'entraide Économique de Ste-Agathe, partie demanderesse, contre **LES IMMEUBLES VALICHAM INC.**, compagnie légalement constituée, ayant son siège social au 400, route 329 nord, Sainte-Agathe-des-Monts, province de Québec, et **GAËTAN CHAMPAGNE**, domicilié et résidant au 5155, chemin Val-des-Lacs, Sainte-Agathe-Nord, province de Québec, partie défenderesse.

« Un emplacement situé dans la corporation municipale de la paroisse de Sainte-Agathe dans le comté de Laurentides-Labelle, mieux connu et désigné comme étant le lot douze de la subdivision officielle du lot originaire treize B (13B-12) et du lot numéro dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire quatorze (14-19) dans le rang Cinq (5), canton de Beresford, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, division d'enregistrement de Terrebonne. Tel que le tout se trouve montré à un plan préparé par Jacques Poulin, a.-g., le vingt-quatre (24) février mil neuf cent soixante-dix-huit (1978) et portant le numéro 14557 de ses dossiers. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, sans exception ni réserve; avec bâtisse dessus érigée. »

La mise à prix est fixée à 28 087,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, 4^e étage, Saint-Jérôme, QC, le DIX-HUITIÈME jour de JANVIER 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,

GILLES CARON, LL.L., D.D.N.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Jérôme, le 14 novembre 1984

38467

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 200-05-005052-829

S. 400-18-000037-840

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Caisse Populaire de Louiseville, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Louiseville, demanderesse, contre **LA FERME R.A.F. INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au rang Petit-Trompe-Souris, Maskinongé, défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, mis en cause.

« Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro huit cent un (801) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé; avec bâtisses dessus construite, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire dudit lot 801, la partie vendue à dame Carmelle Landry, selon acte enregistré sous le numéro 100144 et décrite comme: un emplacement de forme triangulaire, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro huit cent un (ptie 801) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joseph-de-Maskinongé, division d'enregistrement de Maskinongé, dont la base doit être mesurée le long du chemin public, que le borne en front, depuis le terrain de Paul-Émile Béland ou ses représentants et faisant partie du lot 802, qui le borne d'un côté, jusqu'au résidu dudit lot 801 appartenant à dame Marie-Anne Marchand-Bélanger, aujourd'hui représentée par Ferme R.A.F. Inc, qui le borne de l'autre côté. Un fossé, faisant partie du lot 801, sépare le terrain présentement désigné du surplus dudit lot 801 appartenant à

dame Marie-Anne Marchand-Bélanger, aujourd'hui représentée par Ferme R.A.F. Inc., ledit emplacement contient trente-six centièmes (0,36) d'un (1) arpent en superficie; avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Sujet aux servitudes suivantes, savoir:

a) Servitude en faveur de The Bell Telephone Co., selon acte passé devant J.A.A. Lemyre, notaire, le treize juin mil neuf cent trente (13 juin 1930) et enregistré sous le numéro 45810.

b) Servitude en faveur de The Bell Telephone Co., selon acte passé devant André Dumont, notaire, le trente août mil neuf cent quarante-six (30 août 1946) et enregistré sous le numéro 58500.

c) Servitude en faveur de The Shawinigan Water & Power Co., selon acte passé devant André Dumont, notaire, le vingt-sept septembre mil neuf cent quarante-sept (27 septembre 1947) et enregistré sous le numéro 60036. »

La mise à prix est fixée à 28 785,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, district de Trois-Rivières, le JEUDI DIXIÈME jour de JANVIER 1985 à DIX heures.

Le shérif adjoint,

ME JEAN-PAUL COSSETTE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Trois-Rivières, le 7 novembre 1984

38464

au journal Le Journal de Montréal les 13 et 15 novembre 1984.

Chambly, le 19 novembre 1984

Le greffier,

MARTHE E. MONGRAIN

38511

Ville de Saint-Jérôme

Avis est, par les présentes, donné, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, que l'avis public contenant la liste des immeubles à être vendus à l'enchère, le 9 janvier 1985, pour le non-paiement des taxes dues à la ville de Saint-Jérôme, a été publié au journal « Le Mirabel », les 13 et 20 novembre 1984.

Saint-Jérôme, le 14 novembre 1984

Le notaire et greffier,

JACQUES FOUCHER

38483

Ventes pour taxes, avis de publication

Ville de Chambly

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffier de la ville de Chambly, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique dans la salle du Conseil de la mairie, 1, place de la Mairie, ville de Chambly, le jeudi 20 décembre 1984, à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée

INDEX

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE VAL-MONTS (<i>Rachat d'obligations</i>)	5344
SUCCESSION DANIEL FORTIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5344
SUCCESSION GUY FOURNIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5344
SUCCESSION GUY FOURNIER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5344
SUCCESSION JEAN-GUY GAGNON (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5345
SUCCESSION RAYMOND BÉLANGER (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5345
VILLE D'ANJOU (<i>Rachat d'obligations</i>)	5346
VILLE DE SAINT-EUSTACHE (<i>Rachat d'obligations</i>)	5346

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES

Chantale Lavoie	5346
Christian Mouchbahani	5346
Diane Lapointe	5346
Elyane Benamran Schwartz	5347
François Marcoux	5347
Gertrude Boudreau	5347
Guy (Guy) Tremblay	5347
Jean-Claude Stéphane Lavigne	5347
Joseph Benoit	5347
Joseph Bernard	5347
Joseph Gaston Denis	5348
Joseph Guillaume Arseneault	5348
Joseph Jacques Raoul Bérubé	5348
Lync Champagne	5348
Marie Hortense	5348
Marie Ida Sylvie Prud'homme	5348
Sylvain Lavoie	5348
Sylvain Richard	5348
Yvon Meunier	5348

COMPAGNIES (PARTIE I) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	5313
----------------------------------	------

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	5313
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	5323
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	5331
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	5326

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	5332
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	5337

COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)	5338
DISSOLUTION (Article 28)	5339

DISSOLUTION — DEMANDES DE

1842-7211 QUÉBEC INC.	5349
ALIMENTATION JEANNINE & CHARLES BOUTIN INC.	5349
ALIMENTATION VALCOURT INC.	5349
AMBULANCE BOUCHERVILLE INC.	5349
ASSOCIATION DES CANOTIERS DE LA HAUTE GATINEAU INC.	5349
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE MANIWAKI INC.	5349
AUTO JIM INC.	5350
BOUTIQUE ACCESSORIES IMPORTS OF MONTRÉAL LTD.	5350
BOUTIQUE D'IMPORTATIONS ET D'ACCESSOIRES DE MONTRÉAL LTÉE	5350
CHARLAND & LEDUC INC.	5350
CHAUSSURES GEMA INC.	5350
CHEZ MON TAILLEUR VICTORIAVILLE INC.	5350
CLUB SOCIAL AMICAL DE LA PLAINE	5350
COMPAGNIE CONSUMERS METAL INC.	5350
CORPORATION IMMOBILIÈRE DU CENTRE VILLE DE ST-JÉRÔME INC.	5351
DÉCORATIONS L. L. LTÉE	5351
ENTREPRISES ST-FRANÇOIS LTÉE	5351
F.G. ROULEAU INC.	5351
GARAGE COUTURE INC.	5351
GESTION ST-ONGE ET LAUZON INC.	5351
GILBERT MONAST INC.	5351
GOLDEN CHOPSTICKS RESTAURANT INC.	5352
HABITATIONS DU CASANIER INC.	5352
JIM AUTO INC.	5350
LA BOUTIQUE QUINTO INC.	5352
LES CUISINES LASSONDE LTÉE	5352
LES ENTREPRISES BOUVY INC.	5352
LES ENTREPRISES JAC INC.	5352
LES PLACEMENTS DU-BO INCORPORÉ	5352
LES PLACEMENTS LAURIER INC.	5352
LIBRE SERVICE GROS-PIN INC.	5353
MADAME MAISONNETTE DE QUÉBEC INC.	5353
MARC-ANDRÉ COUTURE INVESTISSEMENTS INC.	5353
PLACEMENTS DES INSULAIRES INC.	5353
PRODIGRAIN INC.	5353
R. GAULIN INC.	5353
RESTAURANT CAP MARTIN INC.	5353
RESTAURANT LES BAGUETTES D'OR	5352
RESTAURANT RELAIS DEUX CENT DIX INC.	5354
SERVICE DE PATATES VICTOR INC.	5354
SOCIÉTÉ VOCART INC.	5354
SPORT MAURICIE INC.	5354
ST-FRANCIS ENTERPRISES LTD.	5351
THE QUINTO BOUTIQUE INC.	5352
TOMAR INC.	5354
TOURNOI DE HOCKEY BANTAM ST-ANSELME-HONFLEUR INC.	5354
ZILBEC INC.	5354

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — CORRECTION DES (Article 12)

5341

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS	5342
-------------	------

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

Albéric Yargeau	5354
Gaston Roy	5355



